SCP LANCELIN et LAMBERT
AVOCATS
Résidence Darcy - 4, rue Dr. Maret
21000 DIJON
Tél. 03 80 67 16 18 - Fax: 03 80 67 02 48

LJ initial 1

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE DIJON

DEUXIEME CHAMBRE CIVILE

SCP LANCELIN et LAMBERT
AVOCATS
Résidence Darcy - 4, rue Dr. Maret
21000 DIJON
Tél. 03 80 67 16 18 - Fax: 03 80 67 02 48

JUGEMENT DU 23 NOVEMBRE 1992

S. -

DEMANDERESSE : CAISSE DE MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE DE LA COTE D'OR, 14 rue Félix Trutat à DIJON 21000

©AVOVENTES.FR

Comparant par Maître JEANNIARD avocat au barreau de DIJON ;

EN PRESENCE DE : Maître Rémy BOURTOURAULT
Maître Philippe MAITRE

COMPOSITION DU TRIBUNAL :

- DEBATS : Président
Juges

Greffier

©AVOVENTES.FR

En chambre du conseil le 23 octobre 1992

- DELIBERE : Mêmes Magistrats ;

JUGEMENT :
Contradictoire,
En premier ressort,
Prononcé publiquement par
Rédigé par
Signé par

©AVOVENTES.FR

- -

Grosse délivrée au demandeur le :
Grosse délivrée au défendeur le :

TR6

Par jugement en date du 26 avril 1991, le Tribunal de Grande Instance de DIJON a ouvert une pr cédure de redressement judiciaire à l'encontre de

La poursuite de l'exploitation a été ordonnée par décisions rendues les 14 juin, 4 novembre , 6 décembre 1991, 3 Juillet 1992 jusqu'au 23 octobre 1992.

A l'audience de cette date, l'administrateur comme le représentant des créancier ont fait connaitre que l'entreprise ne dégageait pas suffisamment de bénéfices pour envisager l'élaboration d'un plan de redressement;

Attendu que compte tenu de cet élément, il convient de prononcer la liquidation judiciaire de

Attendu que pour les besoins de la liquidation, il convient toutefois d'autoriser le maintien de l'activité de pendant trois mois;

PAR CES MOTIFS

Prononce la liquidation judiciaire de

Nomme Maître MAITRE en qualité de liquidateur;

Vu l'article 153 de la loi du 25 janvier 1985 ordonne le maintien de l'activité de Monsieur pour les besoins de la liquidation pendant trois mois;

Dit que les dépens seront employés en frais privilégiés de liquidation judiciaire.

LE GREFFIER LE PRESIDENT

AVOVENTES.FR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

Extrait des minutes du greffe
du tribunal judiciaire
de Dijon (Côte d'Or),

ORDONNANCE

SCP LANCELIN et LAMBERT
AVOCATS
Résidence Darcy - 4, rue Dr. Maret
21000 DIJON
Tél. 03 80 67 16 18 - Fax: 03 80 67 02 48

(2)

Nous, Juge Commissaire titulaire à la liquidation judiciaire de

©AVOVENTES.FR

Assisté du greffier

Vu la requête qui précède et les pièces à l'appui,
Vu l'article L.642-18 du Code de Commerce ;
Vu l'article L.643-2 du Code de Commerce ;
Vu les articles L.642-27 et suivants du Code de Commerce ;
Vu le Code des Procédures Civiles d'Exécution et particulièrement les articles R.322-30 à R.322-37 ;

Ordonnons la vente aux enchères publiques en la forme des saisies immobilières devant le Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire de DIJON par le ministère de la SELAS LANCELIN & LAMBERT, Avocats au Barreau de DIJON, y demeurant Résidence Darcy, 4 D rue Docteur Maret à 21000 DIJON, commis à cet effet, en DEUX lots des immeubles dont la désignation est la suivante :

SECRETARIAT GREFFE Cour d'Appel de Dijon

- LOT 1 : Commune d'ECHANNAY (21540) (Côte d'Or)

. Une parcelle en nature de terre, lieudit « Sur l'Aige de l'Aiguillon », cadastrée section ZA n° 92, d'une superficie de 1ha 95a 74ca.

- LOT 2 : Commune de MONTOILLOT (21540) (Côte d'Or)

. Une parcelle en nature de terre, lieudit « En Chanron », cadastrée section WC n° 31, d'une superficie de 74a 95ca,

. Une parcelle en nature de terre, lieudit « En Chanron », cadastrée section WC n° 32, d'une superficie de 88a 26ca,

. Une parcelle en nature de terre, lieudit « Les Murées », cadastrée section WD n° 7, d'une superficie de 6ha 38a 29ca,

. Une parcelle en nature de terre, lieudit « Au Parterre », cadastrée section WD n° 33, d'une superficie de 09a 35ca.

Je soussigné, Directeur des services de greffe de la Cour d'Appel de Dijon, certifie qu'en la cause ci-dessus précitée, il n'y a à ce jour, pas d'appel
Dijon, le 1er Juin 2026
Le Directeur des Services de Greffe
I. CUKAWESKI

• Fixons les mises à prix, sans faculté de baisse de mise à prix, de la manière suivante :

- **LOT 1 : Mise à prix : DEUX MILLE EUROS (2 000 €)**
- **LOT 2 : Mise à prix : CINQ MILLE EUROS (5 000 €)**

• Disons que pour les immeubles ci-avant désignés les conditions de la vente seront celles de droit commun en pareille matière.

• Disons que la vente aura lieu à charge pour l'acquéreur de faire son affaire personnelle de l'occupation éventuelle des lieux.

• Disons que la publicité de la vente se fera dans les organes de presse locaux utilisés suivant les articles R.322-30 à R.322-35 du Code des Procédures Civiles d'Exécution, à laquelle sera ajoutée une annonce sur le site AVOVENTES.FR.

• Désignons la SELARL AD LITEM, Commissaires de justice, 2 rue Amiral Roussin à 21000 DIJON, aux fins d'établissement d'un état descriptif complet avec photographies des immeubles objet de la mise en vente, ce procès-verbal devant comporter notamment pour l'immeuble l'indication de la surface habitable, les conditions d'occupation et l'état général des biens, procès-verbal qui sera annexé au cahier des conditions de la vente.

• Désignons la SELARL AD LITEM, Commissaires de justice, 2 rue Amiral Roussin à 21000 DIJON, laquelle sera assistée du Cabinet PERNOT EXPERTISES, 11 avenue Gounod à 21000 DIJON, à l'effet de dresser les diagnostics techniques exigés en matière de vente immobilière qui seront annexés au cahier des conditions de la vente.

• Disons que la visite des immeubles dont s'agit sera organisée par la SELARL ASTEREN représentée par Maître Thibaud POINSARD, ès-qualités de liquidateur, en lien avec la SELARL AD LITEM, Commissaires de justice, 2 rue Amiral Roussin à 21000 DIJON, préalablement à l'audience d'adjudication.

• La commettons à cet effet.

• Disons que la présente sera publiée à la diligence du liquidateur au Service de la publicité foncière et de l'enregistrement de DIJON dans les conditions prévues aux articles R. 321-6 et R.321-7 du Code des Procédures Civiles d'Exécution.

• Disons que le service de la publicité foncière pourra procéder à la formalité de publicité de l'ordonnance même si des commandements ont été antérieurement publiés, et ce en application de l'article 269 du décret n° 2005-1677 du 28 décembre 2005.

• Ordonnons la notification de la présente ordonnance par pli recommandé avec demande d'avis de réception à :

► La SELARL ASTEREN représentée par Maître Thibaud POINSARD, ès-qualités de liquidateur de

► La SELARL AJRS représentée par Maître Marlène LOISEAU, ès-qualités de mandataire ad'hoc de

► Le TRESOR PUBLIC au domicile élu au Centre des Finances Publiques de SOMBERNON, 4 rue Ferdinand Mercusot à 21540 SOMBERNON, au titre :

. d'une hypothèque légale du trésor du 08 avril 2015, publiée le 14 avril 2015, volume n° 2015 V n° 1487

. d'une hypothèque légale du trésor du 03 mai 2016, publiée le 09 mai 2016, volume n° 2016 V n° 1854

. d'une hypothèque légale du trésor du 07 février 2018, publiée le 12 février 2018, volume n° 2018 V n° 827

► Monsieur le Procureur de la République.

Fait à DIJON, le 13/03/2026
en notre Cabinet

LE JUGE-COMMISSAIRE

LE GREFFIER

Pour copie conforme
Le Greffier

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE DIJON
Côte-d'Or

En conséquence, la République Française mande et ordonne à tous huissiers de justice sur ce requis de mettre ledit jugement, à exécution. Aux Procureurs généraux et aux Procureurs de la République près les tribunaux judiciaires d'y tenir la main. À tous Commandants et Officiers de la Force Publique de prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis. En foi de quoi, la présente copie certifiée conforme, revêtue de la formule exécutoire, a été signée, scellée et délivrée par le greffier soussigné.

©AVOVENTES.FR

RG 91/06

13 MARS 2026

Min n° 26/44

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE DIJON
PROCÉDURES COLLECTIVES
16 DEC. 2025
ARRIVÉE

A Madam
Juge commissaire de la liquidation
judiciaire de Monsieur
fonctions auxquelles
elle a été désignée par Jugement du
Tribunal de Grande Instance de Dijon,
Service des Procédures collectives, en
date du 23 novembre 1992

LANCELIN & LAMBERT
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

REQUETE EN SAISIE IMMOBILIERE

A Madame le Juge Commissaire près le Tribunal Judiciaire de Dijon

Article L.642-18 du Code de Commerce

A LA REQUETE DE :

La SELARL ASTEREN représentée par Maître Thibaud POINSARD, Mandataire Judiciaire, demeurant 19 avenue Albert Camus à 21000 DIJON, pris en sa qualité de liquidateur de Monsieur

Ayant pour avocat la SELAS LANCELIN & LAMBERT, Avocats au Barreau de DIJON, y demeurant Résidence Darcy, 4 D rue Docteur Maret à 21000 DIJON, case 62.

2104P01 2026 D N° 12157 Volume : 2104P01 2026 S N° 27
Publié et enregistré le 07/05/2026 au SPFE de DIJON
Droits : Néant
CSI : 15,00 EUR
TOTAL : 15,00 EUR
Reçu : Quinze Euros

©AVOVENTES.FR

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER :

Par jugement du Tribunal de Grande Instance de DIJON en date du 26 avril 1991 était ouverte à l'égard de une procédure de redressement judiciaire.

Par jugement du 23 novembre 1992, le redressement judiciaire a été converti en liquidation judiciaire, Maître Philippe MAITRE, désormais dénommé la SELARL ASTEREN représentée par Maître Thibaud POINSARD, étant désigné en qualité de liquidateur.

L'état des créances déclarées se chiffre à une somme de 271.643.05 €.

Son fils a renoncé à sa succession le 27 mars 2000.

Maître Rémy BOURTOURAULT, aujourd'hui remplacé par la SELARL AJRS Maître Marlène LOISEAU, a été désigné en qualité de mandataire ad'hoc de

Il dépend des actifs de la procédure de liquidation judiciaire de Monsieur les immeubles ci-après désignés :

Commune d'ECHANNAY (21540) (Côte d'Or)

- Une parcelle en nature de terre, lieudit « Sur l'Aige de l'Aiguillon », cadastrée section ZA n° 92, d'une superficie de 1ha 95a 74ca

st propriétaire de cette parcelle pour se l'être vue attribuer aux termes d'un acte de partage du 10 juin 1998 publié le 24 juin 1998, volume 98 P n° 6152.

Commune de MONTOILLOT (21540) (Côte d'Or)

- Une parcelle en nature de terre, lieudit « En Chanron », cadastrée section WC n° 31, d'une superficie de 74a 95ca,

- Une parcelle en nature de terre, lieudit « En Chanron », cadastrée section WC n° 32, d'une superficie de 88a 26ca,

- Une parcelle en nature de terre, lieudit « Les Murées », cadastrée section WD n° 7, d'une superficie de 6ha 38a 29ca,

©AVOVENTES.FR

- Une parcelle en nature de terre, lieudit « Au Parterre », cadastrée section WD n° 33, d'une superficie de 09a 35ca.

propriétaire de ces parcelles par suite de l'attestation après décès établie par Maître NOURISSAT le 04 mai 1983, publiée les 11 août et 04 octobre 1983 volume 4589 n° 13 et en suite du procès-verbal de remembrement du 22 novembre 1999 publié le 22 novembre 1999, volume 99 R 2 n° 92.

Par application des dispositions de l'Article L.642-18 du Code du Commerce :

> *« Les ventes d'immeubles ont lieu conformément aux articles L. 322-5 à L. 322-12 du code des procédures civiles d'exécution, à l'exception des articles L. 322-6 et L. 322-9, sous réserve que ces dispositions ne soient pas contraires à celles du présent code. Le juge-commissaire fixe la mise à prix et les conditions essentielles de la vente. [...] »*

En l'état la SELARL ASTEREN représentée par Maître Thibaud POINSARD, ès-qualités de liquidateur judiciaire de Monsieur Michel requiert de Madame le Juge-Commissaire l'autorisation de vendre en la forme des saisies immobilières les immeubles ci-avant désignés en **DEUX LOTS sur les mises à prix suivantes, sans faculté de baisse :**

- Lot n° 1 : <u>Commune d'ECHANNAY (21540) (Côte d'Or)</u>

. Une parcelle en nature de terre, lieudit « Sur l'Aige de l'Aiguillon », cadastrée section ZA n° 92, d'une superficie de 1ha 95a 74ca.

Mise à prix : DEUX MILLE EUROS (2 000 €)

- Lot n° 2 : <u>Commune de MONTOILLOT (21540) (Côte d'Or)</u>

. Une parcelle en nature de terre, lieudit « En Chanron », cadastrée section WC n° 31, d'une superficie de 74a 95ca,

. Une parcelle en nature de terre, lieudit « En Chanron », cadastrée section WC n° 32, d'une superficie de 88a 26ca,

. Une parcelle en nature de terre, lieudit « Les Murées », cadastrée section WD n° 7, d'une superficie de 6ha 38a 29ca,

. Une parcelle en nature de terre, lieudit « Au Parterre », cadastrée section WD n° 33, d'une superficie de 09a 35ca.

Mise à prix : CINQ MILLE EUROS (5 000 €)

La requérante entend donc fixer une mise à prix immédiatement attractive.

En effet lorsque la mise à prix est fixée trop haute, les amateurs ne se présentent pas, même s'il existe une faculté de baisses de mise à prix qu'en général ils ignorent.

Lorsque des acquéreurs se présentent à l'audience de vente, s'il existe une faculté de baisses de mise à prix, dans tous les cas les acquéreurs attendent l'ensemble des baisses de mise à prix, de sorte que la véritable mise à prix de départ est la mise à prix la plus basse après application de l'ensemble des baisses.

En conséquence il est inutile de fixer des facultés de baisses de mise à prix mais il est au contraire nécessaire, dans l'intérêt conjoint des parties, de fixer d'ores et déjà une mise à prix attractive, laquelle a l'intérêt d'attirer en nombre plus important les amateurs et donc tirer le prix vers le haut.

Le Juge Commissaire fixe, après avoir recueilli les observations des contrôleurs, le débiteur et le liquidateur entendus ou dûment appelés, la mise à prix et les conditions essentielles de la vente, ainsi qu'il détermine les modalités de publicité.

Dans ces conditions, le juge commissaire fixera la mise à prix des immeubles ci-dessous désignés de la manière suivante :

- Lot n° 1 : <u>Commune d'ECHANNAY (21540) (Côte d'Or)</u>

. Une parcelle en nature de terre, lieudit « Sur l'Aige de l'Aiguillon », cadastrée section ZA n° 92, d'une superficie de 1ha 95a 74ca.

Mise à prix : DEUX MILLE EUROS (2 000 €)

- Lot n° 2 : <u>Commune de MONTOILLOT (21540) (Côte d'Or)</u>

. Une parcelle en nature de terre, lieudit « En Chanron », cadastrée section WC n° 31, d'une superficie de 74a 95ca,

. Une parcelle en nature de terre, lieudit « En Chanron », cadastrée section WC n° 32, d'une superficie de 88a 26ca,

. Une parcelle en nature de terre, lieudit « Les Murées », cadastrée section WD n° 7, d'une superficie de 6ha 38a 29ca,

. Une parcelle en nature de terre, lieudit « Au Parterre », cadastrée section WD n° 33, d'une superficie de 09a 35ca.

Mise à prix : CINQ MILLE EUROS (5 000 €)

La SELARL AD LITEM, Commissaires de justice, 2 rue Amiral Roussin à 21000 DIJON, sera désignée aux fins d'établissement du procès-verbal descriptif et des conditions d'occupation des immeubles dont s'agit qui sera annexé au cahier des conditions de la vente, et qui sera assistée du Cabinet PERNOT EXPERTISES, 11 avenue Gounod à 21000 DIJON, à l'effet de dresser les diagnostics techniques obligatoires en matière de vente immobilière qui seront annexés au cahier des conditions de la vente.

La publicité devra être celle prévue par le Code des procédures civiles d'exécution en matière de saisie immobilière, à laquelle sera ajoutée une annonce sur le site AVOVENTES.FR.

La visite des immeubles sera organisée par la SELARL ASTEREN représentée par Maître Thibaud POINSARD, ès-qualités de liquidateur judiciaire de en lien avec la SELARL AD LITEM, Commissaires de justice, 2 rue Amiral Roussin à 21000 DIJON, qui sera désignée aux fins de visite des immeubles.

Le cahier des conditions de la vente sera déposé au greffe du Tribunal Judiciaire de DIJON par le ministère de la SELAS LANCELIN & LAMBERT, Avocats au Barreau de DIJON, commis à cet effet.

C'est pourquoi la requérante sollicite qu'il plaise à Madame le Juge-commissaire de la liquidation judiciaire de de bien vouloir ordonner la vente des immeubles ci-avant désignés appartenant : suivant les formes prescrites en matière de saisie immobilière et de bien vouloir fixer, après avoir recueilli les observations prévues à l'article L 642-18 du Code de commerce, la mise à prix et les conditions essentielles de la vente et de déterminer les modalités de la publicité et le cas échéant, les modalités de visite du bien.

C'est pourquoi la requérante sollicite qu'il plaise à Madame le Juge-commissaire de la liquidation judiciaire de de bien vouloir prescrire la vente des immeubles ci-avant désignés ainsi que requis.

Il conviendra au préalable de convoquer :

- La SELARL AJRS dont le siège social est 13, rue Montigny à DIJON 21000 ès qualité de mandataire ad'hoc de

ET FEREZ JUSTICE.

Présentée à Dijon, le 15 décembre 2025

SCP LANCELIN et LAMBERT
AVOCATS
Résidence Darcy - 4, rue Du Marché
21000 DIJON
Tél. 03 80 67 16 18 - Fax 03 80 67 02 48

AVOVENTES.FR

Pièces jointes :

1. Jugement du Tribunal de Grande Instance de DIJON du 26 avril 1991
2. Jugement du Tribunal de Grande Instance de DIJON du 23 novembre 1992
3. Renonciation à successio 27 mars 2008
4. Etat des créances
5. Relevés de propriété
6. Plans cadastraux
7. Renseignements hypothécaires
8. Rapport d'expertise

©AVOVENTES.FR

ROPRIETE

NUMERO COMMUNAL T00010

DESIGNATION DES PROPRIETES

AN	SEC	N°PLAN	C PART	N° VOIRIE	ADRESSE

REV IMPOSABLE COM 0 EUR

COM R EXO

R IMP

CODE RIVOLI	BAT	ENT	NIV	N°PORTE	N°INVAR	S TAR	M EVAL	AF	NAT LOC	CAT	RC COM IMPOSABLE	COLL	NAT EXO	AN RET	AN DEB	FRACTION RC EXO	% EXO	TX OM	COEF	RC TEOM
							0 EUR													
							0 EUR													

EVALUATION DU LOCAL

PROPRIETES NON BATIES

DESIGNATION DES PROPRIETES

AN	SECTION	N°PLAN	N°VOIRIE	ADRESSE
99	ZA	92		SUR LAIGE DE L'AIGUILLON

CODE RIVOLI	N°PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	%EXO	TC	LIVRE FONCIER Feuillet
B601	0084	1						1 95 74								
			238A	J	T	02		97 87	44,21	C	TA		8,84	20		
										GC	TA		8,84	20		
			238A	K	T	03		97 87	30,97	C	TA		6,19	20		
										GC	TA		6,19	20		

EVALUATION

R EXO 15 EUR R EXO 75 EUR

TAXE AD

COM R IMP 60 EUR R IMP 0 EUR MAJ TC 0 EUR

CONT HA A CA 1 95 74 REV IMPOSABLE 75 EUR

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 1

SCP LANCELIN et LAMBERT
AVOCATS
Résidence Darcy - 4, rue Dr. Maret
21000 DIJON
Tél. 03 80 67 16 16 - Fax 03 80 67 02 48

3

DESIGNATION DES PROPRIETES

AN	SEC	N°PLAN	C PART	N° VOIRIE	ADRESSE
					R EXO
REV IMPOSABLE		COM	0 EUR	COM	R IMP

IDENTIFICATION DU LOCAL

CODE RIVOLI	BAT	ENT	NIV	N°PORTE	N°INVAR	S TAR	M EVAL	AF	NAT LOC	CAT
							0 EUR			
							0 EUR			

EVALUATION DU LOCAL

RC COM IMPOSABLE	COLL	NAT EXO	AN RET	AN DEB	FRACTION RC EXO	% EXO	TX OM	COEF	RC TEOM

PROPRIETES NON BATIES

DESIGNATION DES PROPRIETES

AN	SECTION	N°PLAN	N°VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N°PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	%EXO	TC	LIVRE FONCIER Feuillet
00	WC	31	EN CHANRON		B009			1 439A		P	02		74 95	111,28	C	TA		22,26	20		
															GC	TA		22,26	20		
00	WC	32	EN CHANRON		B009			1 439A		P	02		88 26	131,03	C	TA		26,21	20		
															GC	TA		26,21	20		
00	WD	7	LES MUREES		B027			1 439A		P	03		6 38 29	668,62	C	TA		133,72	20		
															GC	TA		133,72	20		
00	WD	33	AU PARTERRE		B028			1 439A		P	02		9 35	13,89	C	TA		2,78	20		
															GC	TA		2,78	20		
				R EXO		185 EUR						R EXO		925 EUR							
CONT	HA A CA 8 10 85	REV IMPOSABLE		925 EUR COM R IMP		740 EUR					TAXE AD	R IMP		0 EUR				MAJ TC		0 EUR	

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 1

Département :
COTE D OR

Commune :
ECHANNAY

Section : ZA
Feuille : 000 ZA 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2500

Date d'édition : 25/03/2026
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts fonciers suivant :
DIJON
25 Rue de la Boudronnée B.P. 1549
21047
21047 DIJON CEDEX
tél. 03 80 28 66 46 -fax
sdif.dijon@dgfip.finances.gouv.fr

SCP LANCELIN et LAMBERT
AVOCATS
Résidence Darcy - 4, rue Dr. Maret
21000 DIJON
Tél. 03 80 67 16 18 - Fax 03 80 67 02 48

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

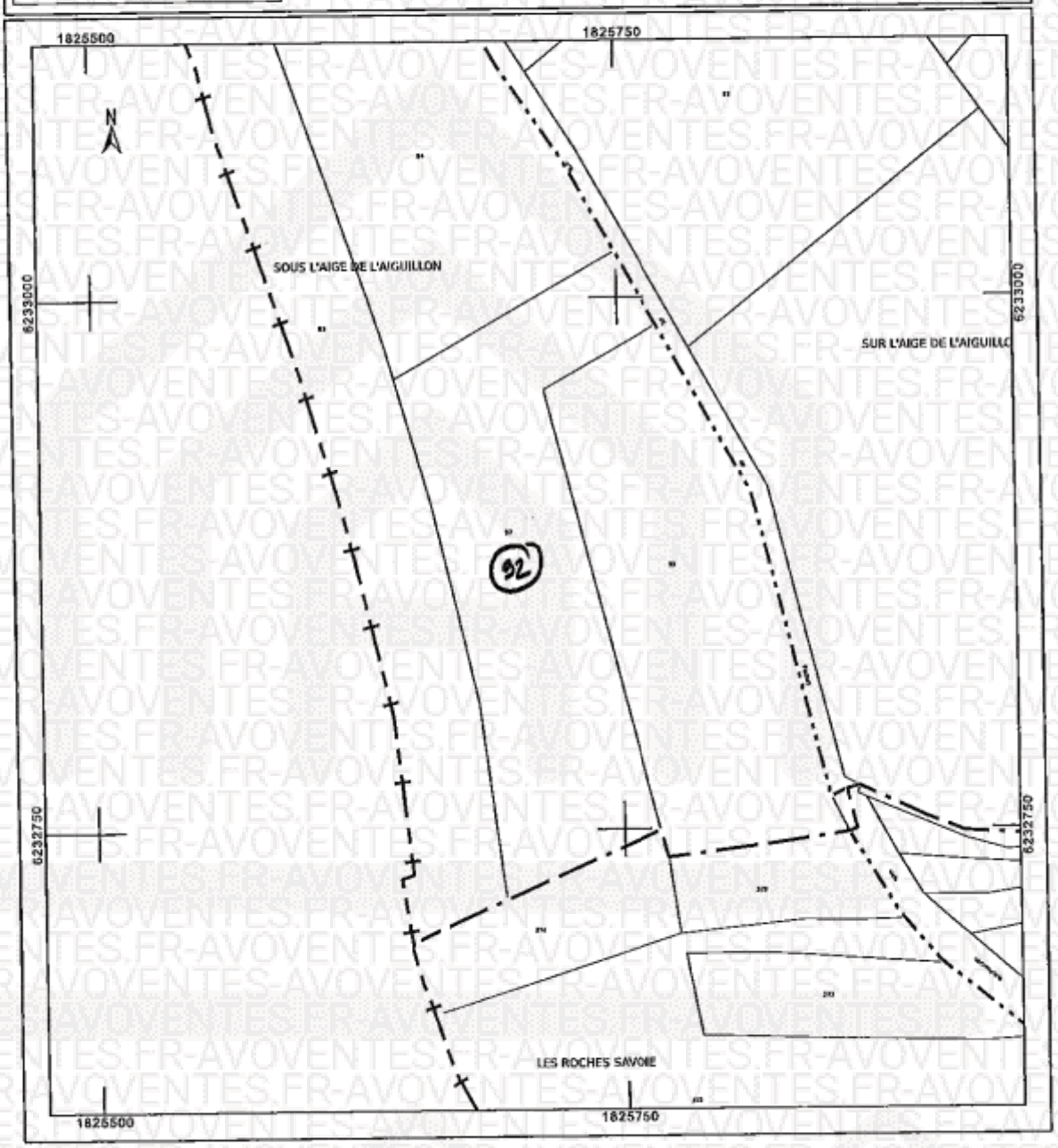

Département :
COTE D OR

Commune :
MONTOILLOT

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
DIJON
25 Rue de la Boudronnée B.P. 1549
21047
21047 DIJON CEDEX
tél. 03 80 28 66 48 -fax
sdif.dijon@dgfip.finances.gouv.fr

Section : WD
Feuille : 000 WD 01

Échelle d'origine : 1/2500
Échelle d'édition : 1/2500

Date d'édition : 25/03/2026
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

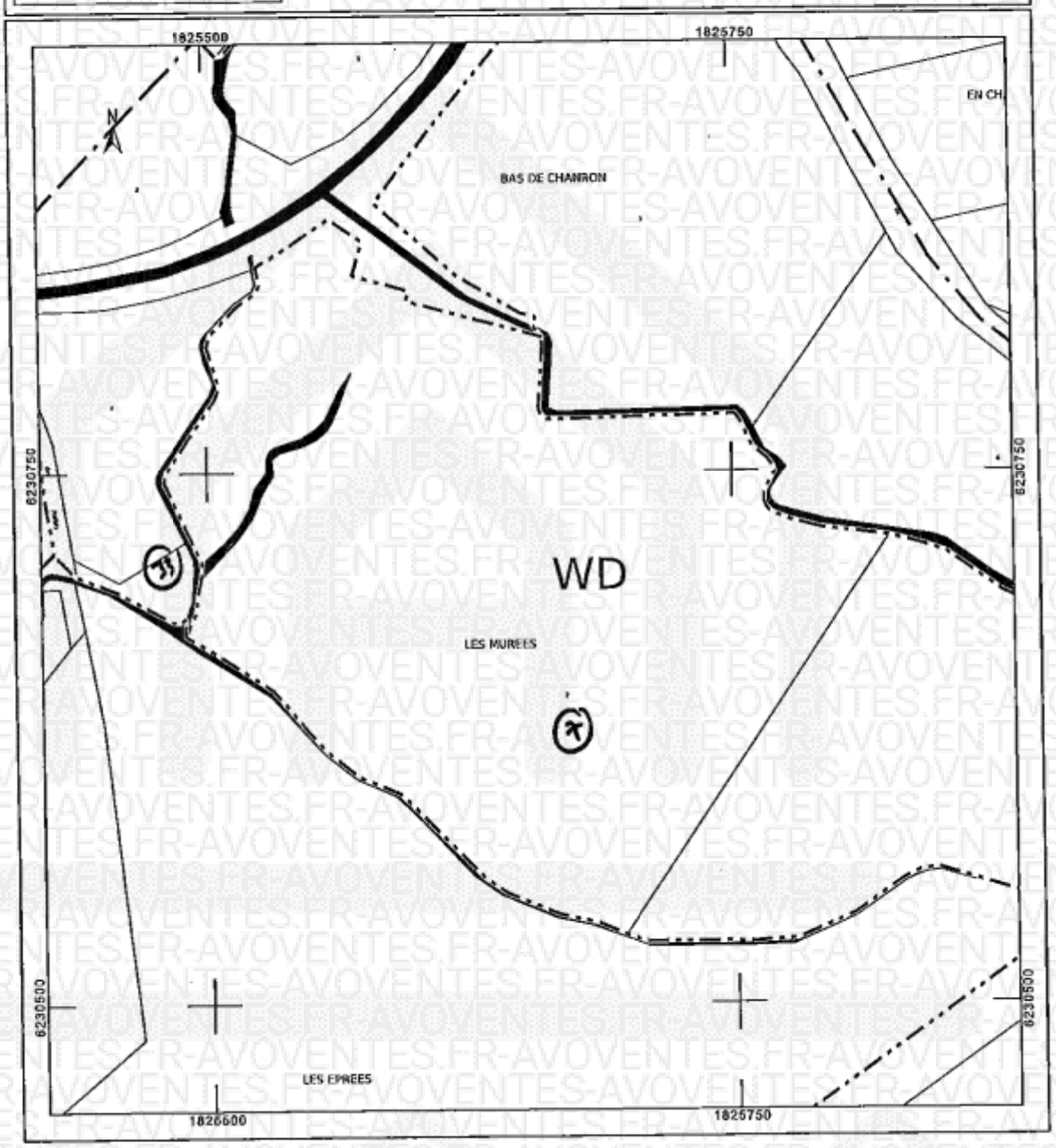

Département :
COTE D OR

Commune :
MONTOILLOT

Section : WC
Feuille : 000 WC 01

Échelle d'origine : 1/2500
Échelle d'édition : 1/2500

Date d'édition : 25/03/2026
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
DIJON
25 Rue de la Boudronnée B.P. 1549
21047
21047 DIJON CEDEX
tél. 03 80 28 66 48 -fax
sdif.dijon@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

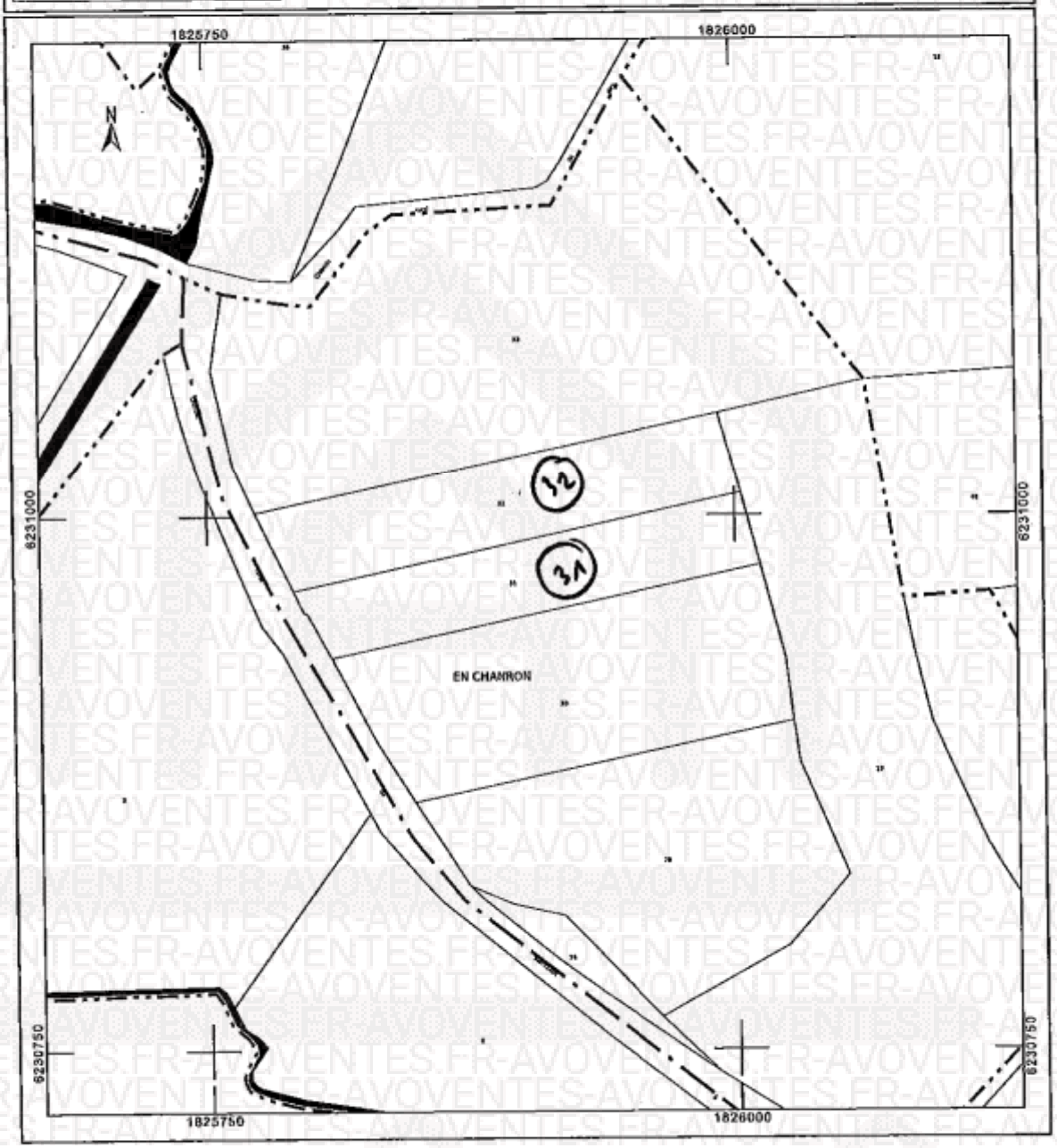

cerfa
11194*05
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
Formulaire obligatoire
Décret n° 55-1350 du 14/10/1955, art. 39

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 3233-SD
(01-2020)
@internet-DGFiP

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

N° de la demande : H5508
Déposée le : 02 AOUT 2024
Références du dossier : 35965

Demande de renseignements
pour la période à compter du 1er janvier 1956

à souscrire en DEUX exemplaires auprès du service de publicité foncière du lieu de situation des biens pour lesquels les renseignements sont demandés.
(voir la notice n° 3241-NOT-SD d'aide au remplissage des demandes de renseignements hypothécaires et d'information sur les tarifs).

Service de publicité foncière :

SPFE DIJON 1

IDENTIFICATION ET SIGNATURE DU DEMANDEUR

Identité [1] : SELAS LANCELIN & LAMBERT
Adresse : Avocats
4 D rue Docteur Maret
21000 DIJON

SCP LANCELIN et LAMBERT AVOCATS
Résidence Darcy - 4, rue Dr. Maret
21000 DIJON
Tél. 03 80 67 16 18 - Fax 03 80 67 02 46

5

Courriel [2] :
Téléphone :

À DIJON, le 30 / 07 / 2024

Signature *(obligatoire)* :

SCP LANCELIN et LAMBERT
AVOCATS
Résidence Darcy - 4, rue Dr. Maret
21000 DIJON
Tél. 03 80 67 16 18 - Fax 03 80 67 02 46

IDENTIFICATION DES PERSONNES (toute erreur ou imprécision dégage la responsabilité de l'État – art. 9 du décret du 14/01/1955 modifié).
Si le nombre de personnes est supérieur à trois, utiliser la feuille de suite.

N°	Personnes physiques : / Personnes morales :	Nom (en majuscules) / Dénomination (en majuscules)	Prénom(s) dans l'ordre de l'état civil / Siège social [3]	Date et lieu de naissance / N° SIREN
3				

©AVOVENTES.FR

DÉSIGNATION DES IMMEUBLES (toute erreur dégage la responsabilité de l'État – art. 8-1 et 9 du décret du 14/01/1955 modifié).
Si le nombre d'immeubles est supérieur à cinq, utiliser la feuille de suite.

N°	Commune (en majuscules) (arrondissement s'il y a lieu, rue et numéro)	Références cadastrales (préfixe s'il y a lieu, section et numéro)	Numéro de division volumétrique	Numéro de lot de copropriété
1				
2				
3				
4				
5				

PÉRIODE DE DÉLIVRANCE

CAS GÉNÉRAL
Période allant du 1er janvier 1956[4] à la date de mise à jour du fichier au jour de réception de la demande, pour les demandes portant uniquement sur des personnes, ou à la date de réception de la demande pour tout autre type de demande.

CAS PARTICULIER
Vous souhaitez une période différente du cas général, veuillez préciser :
- le point de départ (date postérieure au 1er janvier 1956) : ____/____/____
- le point d'arrivée, au plus tard le ____/____/____ (uniquement pour les demandes relatives à une ou plusieurs personnes)

Pour une demande portant uniquement sur des immeubles, souhaitez-vous limiter la délivrance à l'information concernant le dernier propriétaire connu ? ☐ *(si oui, cochez la case)*

[1] Nom (en majuscules), prénom(s) ou dénomination sociale (en majuscules). [2] L'indication du courriel autorise l'administration à vous répondre par courriel.
[3] Pour les associations ou syndicats, mentionner en outre, la date et le lieu de la déclaration ou du dépôt des statuts. [4] Ou date de rénovation du cadastre pour les demandes portant uniquement sur les immeubles.

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

COUPON FACTURATION (à détacher n° 3241-NOTI-SD)

	Nombre de personnes ou d'immeubles	Tarif	Total
Tarif des demandes portant sur des personnes ou sur des immeubles	1	x 12 € =	12 €
Tarifs des demandes portant à la fois sur des personnes et des immeubles		12 €	€
- nombre de personnes au-delà de 3 :		x 5 € =	+ €
- nombre d'immeubles au-delà de 5 :		x 2 € =	+ €
Frais d'expédition (2 € ; 0 € si envoi par courriel) :			+ 2 €
		TOTAL =	14 €

MODE DE PAIEMENT

☐ Carte bancaire ☐ Virement ☐ Chèque de Banque à l'ordre du Trésor public

☑ Chèque à l'ordre du Trésor public (pour un montant maximum de 1000 €) ☐ Numéraire (pour un montant maximum de 300 €)

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Le dépôt de la présente demande est refusé pour le (ou les) motif(s) suivant(s) :

☐ insuffisance de la désignation des personnes et/ou des immeubles

☐ défaut ou insuffisance de provision

☐ demande non signée et/ou non datée

☐ autre : .....

Le ____/____/____

Le comptable des finances publiques,
Chef du service de publicité foncière

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification auprès du service chargé de la publicité foncière et d'un droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

AVOVENTES.FR

N° d'ordre : 15	date de dépôt : 11/10/2017 nature de l'acte : VENTE	références d'enlissement :	2104P03 2017P3655	Date de l'acte : 03/10/2017
N° d'ordre : 16	date de dépôt : 25/10/2017 nature de l'acte : VENTE	références d'enlissement :	2104P03 2017P4096	Date de l'acte : 21/09/2017
N° d'ordre : 17	date de dépôt : 25/10/2017 nature de l'acte : VENTE	références d'enlissement :	2104P03 2017P4097	Date de l'acte : 21/09/2017
N° d'ordre : 18	date de dépôt : 25/10/2017 nature de l'acte : VENTE	références d'enlissement :	2104P03 2017P4098	Date de l'acte : 21/09/2017

AVOVENTES.FR

N°d'ordre : 6	date de dépôt : 04/04/2013	références d'enlassement : 2104P01 2013V1220	Date de l'acte : 28/03/2013	
	nature de l'acte : HYPOTHEQUE LEGALE			
N°d'ordre : 7	date de dépôt : 16/09/2013	références d'enlassement : 2104P01 2013V3995	Date de l'acte : 12/09/2013	
	nature de l'acte : BORDEREAU RECTIFICATIF VALANT REPRISE POUR ORDRE de la formalité initiale du 04/04/2013 Sages : 2104P01 Vol 2013V N°1220			
N°d'ordre : 8	date de dépôt : 14/04/2015	références d'enlassement : 2104P01 2015V1487	Date de l'acte : 08/04/2015	
	nature de l'acte : HYPOTHEQUE LEGALE DU TRESOR			
N°d'ordre : 9	date de dépôt : 09/05/2016	références d'enlassement : 2104P01 2016V1854	Date de l'acte : 03/05/2016	
	nature de l'acte : HYPOTHEQUE LEGALE DU TRESOR			
N°d'ordre : 10	date de dépôt : 12/02/2018	références d'enlassement : 2104P01 2018V827	Date de l'acte : 07/02/2018	
	nature de l'acte : HYPOTHEQUE LEGALE DU TRESOR			
N°d'ordre : 11	date de dépôt : 21/07/2008	références d'enlassement : 2104P03 2008V985	Date de l'acte : 30/06/2008	
	nature de l'acte : RENOUVELLEMENT HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE de la formalité initiale du 15/07/1998 Sages : 2104P03 Vol 1998V N°922			
N°d'ordre : 12	date de dépôt : 21/08/2008	références d'enlassement : 2104P03 2008V1132	Date de l'acte : 19/07/2008	
	nature de l'acte : BORDEREAU RECTIFICATIF VALANT REPRISE POUR ORDRE de la formalité initiale du 03/09/1984 Sages : 2104P03 Vol 2056 N°10			
N°d'ordre : 13	date de dépôt : 22/03/2011	références d'enlassement : 2104P03 2011P1094	Date de l'acte : 24/02/2011	
	nature de l'acte : VENTE			
N°d'ordre : 14	date de dépôt : 26/09/2017	références d'enlassement : 2104P03 2017P3641	Date de l'acte : 21/09/2017	
	nature de l'acte : VENTE			

Date : 02/08/2024

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 2104P01 2024H5508

PERIODE DE CERTIFICATION : du 01/01/1874 au 23/07/2024

PERSONNES PRISES EN COMPTE POUR LA RECHERCHE FIDJI

©AVOVENTES.FR

FORMALITES PUBLIEES

N° d'ordre : 1	date de dépôt : 04/06/2009	références d'enlissement : 2104P01 2009V1706	Date de l'acte : 03/06/2009	
	nature de l'acte : HYPOTHEQUE LEGALE			
N° d'ordre : 2	date de dépôt : 24/06/2009	références d'enlissement : 2104P01 2009V1922	Date de l'acte : 15/06/2009	
	nature de l'acte : BORDEREAU RECTIFICATIF VALANT REPRISE POUR ORDRE de la formalité initiale du 04/06/2009 Sagas : 2104P01 Vol 2009V N° 1706			
N° d'ordre : 3	date de dépôt : 20/05/2010	références d'enlissement : 2104P01 2010V1894	Date de l'acte : 18/05/2010	
	nature de l'acte : HYPOTHEQUE LEGALE DU TRESOR			
N° d'ordre : 4	date de dépôt : 11/06/2010	références d'enlissement : 2104P01 2010V2214	Date de l'acte : 09/06/2010	
	nature de l'acte : BORDEREAU RECTIFICATIF VALANT REPRISE POUR ORDRE de la formalité initiale du 20/05/2010 Sagas : 2104P01 Vol 2010V N° 1894			
N° d'ordre : 5	date de dépôt : 24/06/2011	références d'enlissement : 2104P01 2011V3045	Date de l'acte : 22/06/2011	
	nature de l'acte : HYPOTHEQUE LEGALE DU TRESOR			

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE
DIJON
25 RUE DE LA BOUDRONNEE
21047 DIJON CEDEX
Téléphone : 0380286522
Mél. : spf.dijon@dgfip.finances.gouv.fr

Maître LANCELIN ET LAMBERT
4D RUE DOCTEUR MARET
RESIDENCE DARCY
21000 DIJON

Vous trouverez dans la présente transmission :

> Le récapitulatif des désignations des immeubles et des personnes requises ainsi que celles connues de Fidji pour la délivrance des formalités suivi d'un sommaire des formalités publiées et reportées.

> La réponse à votre demande de renseignements.

RELEVE DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1974 AU 23/07/2024

N° d'ordre : 18	Date de dépôt : 25/10/2017 Nature de l'acte : VENTE Rédacteur : NOT BILLOD DINIS / POUILLY EN AUXOIS	Référence d'enlissement : 2104P31 2017P1628	Date de l'acte : 21/09/2017

Disposition n° 1 de la formalité 2104P31 2017P1628 : Vente

Disposant, Donateur

Numéro	Dénomination des nom/prénom	Date de naissance ou N° d'identité
2		

Bénéficiaire

Numéro		Inscrit
1		

Immeubles

Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
1	TP	SOUSSEY-SUR-BRIONNE	C 46 C 110 à C 111 C 338		

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domaine EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PB : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TB : Tonnyer TP : Toute propriété TR : Trefond US : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 800.00 EUR

Complément : La SELARL MP ASSOCIES est le liquidateur judiciaire.
C 110 : BND de 07 a 52 ca.
C 111 : BND de 40 a 28 ca.

Dernière page de la réponse à la demande de renseignements qui comporte 32 pages y compris le certificat.

© AVOVENTES.FR

RELEVE DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1974 AU 23/07/2024

Disposition n° 1 de la formalité 2104P03 2017P4097 :

Immeubles

Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
1	TP	MARTROIS	A 15		
			A 62		
			A 169		
			A 275		
			A 278		
			A 326		
			A 343		
			A 371		
			A 557		
			A 569		
			A 585 à A 586		
			A 590		
			A 618		
			B 7		
			B 61		
			B 121		

DI : Droits indivis CO : Constructions DO : Domaine EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TS : Tesuyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 15.028,00 EUR

RELEVE DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1974 AU 23/07/2024

Disposition n° 1 de la formalité 2104P03 2017P4096 :

Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
1	TP	MARTROIS	A 101 A 113 A 116 A 289 B 38 à B 39 B 73 ZB 9		

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domaine EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PB : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenayer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 10.892,00 EUR

N° d'ordre : 17	Date de dépôt : 25/10/2017	Référence d'enlissement : 2104P03 2017P4097	Date de l'acte : 21/09/2017
	Nature de l'acte : VENTE Rédacteur : NOT BILLOD DENIS / POUILLY EN AUXOIS		

Disposition n° 1 de la formalité 2104P03 2017P4097 :

Disposant, Donateur		
Numéro		Date de naissance ou N° d'identité
2		

Bénéfici	
Numéro	
1	

©AVOVENTES.FR

RELEVE DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1974 AU 23/07/2024

Disposition n° 1 de la formalité 2104P03 2017P3866 : Vente

Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Communes	Désignation cadastrale	Volume	Lot
1	TP		A 191 A 837 B 569 B 571 B 619 B 632 à B 633 B 635		

DI : Droits indivis CO : Constructions DO : Domaine BM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PB : Pleine PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 5.760,95 EUR

N° d'ordre : 16	Date de dépôt : 25/10/2017	Référence d'enlissement : 2104P03 2017P4096	Date de l'acte : 21/09/2017
	Nature de l'acte : VENTE		
	Rédacteur : NOT BILLOD DENIS / POUILLY EN AUXOIS		

Disposition n° 1 de la formalité 2104P03 2017P4096 :

Disposant, Donateur		
Numéro	Dénomination des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
2		
Bénéficiaire		
Numéro		ntité
1		

©AVOVENTES.FR

RELEVE DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1974 AU 23/07/2024

Disposition n° 1 de la formalité 2104P03 2017P3641 :

Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
1	TP	MARTROIS	A 546		
			B 2		
			B 16		
			B 237		
			B 474		

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domaniaux EM : Emphytéose NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PB : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TB : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Trésfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 2.280,00 EUR

N° d'ordre : 15	Date de dépôt : 11/10/2017	Référence d'enlissement : 2104P03 2017P3866	Date de l'acte : 03/10/2017
	Nature de l'acte : VENTE		
	Rédacteur : NOT Denis BILLOD / POUILLY EN AUXOIS		

Disposition n° 1 de la formalité 2104P03 2017P3866 : Vente

Disposant, Donateur		
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
2		

Bénéficiaire	
Numéro	N° d'identité
1	

Immeuble					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
1	TP	MARTROIS	A 188		

©AVOVENTES.FR

RELEVE DES FORMALITES PUBLIERS DU 01/01/1974 AU 23/07/2024

Disposition n° 1 de la formalité 2104P03 2011P1094 :

Bénéficiaire, Donateur		
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
1		

Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
1	TP	MARTROIS	B 243 B 248 B 369		

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domaine EM : Emphytéose NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenyer TP : Toute propriété TR : Trésoné UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 65.000,00 EUR

N° d'ordre : 14	Date de dépôt : 26/09/2017 Nature de l'acte : VENTE Rédacteur : NOT BILLOD DENIS / POUILLY EN AUXOIS	Référence d'enlissement : 2104P03 2017P3641	Date de l'acte : 21/09/2017

Disposition n° 1 de la formalité 2104P03 2017P3641 :

Disposant, Donateur		
Numéro		Date de naissance ou N° d'identité
2		

Bénéficiaire	
Numéro	
1	

Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot

©AVOVENTES.FR

RELEVE DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1974 AU 23/07/2024

Disposition n° 1 de la formalité 2104P03 2008V1132 : Renouvellement du 30/06/2008 de l'inscription du 03/09/1984.

Créanciers		
Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité
	CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE DE CHAMPAGNE BOURGOGNE	

Débiteur					
Numéro					ité
1					
Immeubl					
Débiteurs	Lieux	Communes	Désignation		Lot
		MARTROIS	B 243 B 248 B 369 B 618		

Montant Principal : 27.727,42 EUR Accessoires : 5.545,48 EUR
Date extrême d'effet : 31/07/2018

Complément : Renouvellement de l'hypothèque conventionnelle prise le 03/09/1984 vol. 2066 n° 10 Bis, renouvelée le 15/07/1998 vol. 1998V n° 822, en vertu d'un acte de prêt avec caution hypothécaire du 31/07/1984.

Le bordereau rectificatif de l'inscription prise le 21/07/2008 vol. 2008 V n° 985 régularise les références de l'inscription initiale (il faut 03/09/1984 vol. 2066 n° 10 Bis) et le montant de la créance garantie (capital : il faut 27.727,42 € au lieu de 27.800 € - accessoires : il faut 5.545,48 € au lieu de 5.560 €).

N° d'ordre : 13	Date de dépôt : 22/03/2011	Référence d'enlissement : 2104P03 2011P1094	Date de l'acte : 24/02/2011
	Nature de l'acte : VENTE		
	Rédacteur : NOT BILLOD DENIS / POUILLY EN AUXOIS		

Disposition n° 1 de la formalité 2104P03 2011P1094 :

Disposant, Donateur		
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
2		

©AVOVENTES.FR

Disposition n° 1 de la formalité 2104P01 2018V827 :

Immeubles					
Prop.Imm/Copro	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
1		MONTOILLOT	WA 13 WA 15 WB 12		
		ECHANNAY MONTOILLOT	ZA 92 WA 81 WC 31 à WC 32 WD 7 WD 33		

Montant Principal : 421,00 EUR
Date extrême d'effet : 01/03/2028

Complément : Grève 1/2 indivise des parcelles WA 13 et 15, les droits indivis du débiteur sur la parcelle WB 12 et la totalité en toute propriété du surplus.

N° d'ordre : 11	Date de dépôt : 21/07/2008 Référence d'enlissement : 2104P03 2008V985 Date de l'acte : 30/06/2008 Nature de l'acte : RENOUVELLEMENT HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE de la formalité initiale du 15/07/1998 Sages : 2104P03 Vol 1998V N° 822 Rédacteur : NOT SEGURA JEAN-MICHEL / POUILLY EN AUXOIS

FORMALITE EN ATTENTE

Conformément aux dispositions du 2 de l'article 41 du décret du 14 octobre 1955, il vous appartient de déposer une nouvelle demande de renseignements pour connaître le sort des formalités révélées en attente et non régularisées.

N° d'ordre : 12	Date de dépôt : 21/08/2008 Référence d'enlissement : 2104P03 2008V1132 Date de l'acte : 19/07/2008 Nature de l'acte : BORDEREAU RECTIFICATIF VALANT REPRISE POUR ORDRE de la formalité initiale du 03/09/1984 Sages : 2104P03 Vol 1066 N° 10 Rédacteur : NOT SEGURA JEAN-MICHEL / POUILLY EN AUXOIS Domicile élu : POUILLY EN AUXOIS en l'étude

RELEVE DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1974 AU 23/07/2024

Disposition n° 1 de la formalité 2104P01 2016V1854 :

Propriétaire Immeuble / Centre					
Numéro				Date de Naissance ou N° d'identité	
1					
Immeubles					
Prop.Imm/Centre	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		SCHANNAY MONTOILLOT	ZA 92 WA 13 WA 15 WA 81 WB 12 WC 31 à WC 32 WD 7 WD 33		

Montant Principal : 281,60 EUR
Date extrême d'effet : 03/05/2026

N° d'ordre : 10	Date de dépôt : 12/02/2018	Référence d'enlissement : 2104P01 2018V827	Date de l'acte : 07/03/2018
	Nature de l'acte : HYPOTHEQUE LEGALE DU TRESOR Rédacteur : ADM TRESORERIE DE SOMBERNON / SOMBERNON Domicile élu : TRESORERIE de SOMBERNON		

Disposition n° 1 de la formalité 2104P01 2018V827 :

Créanciers		
Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité
	TRESOR PUBLIC (TRESORERIE DE SOMBERNON)	

Propriétaire Immeuble / Centre		
Numéro		Date de Naissance ou N° d'identité
1		

©AVOVENTES.FR

RELEVE DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1974 AU 23/07/2024

Disposition n° 1 de la formalité 2104P01 2015V1487 :

Propriétaire Immeuble / Contre					
Numéro				Date de Naissance ou N° d'identité	
1					
Immeuble					
Prop.Imm/Contre	Droits	Communes	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		ECHANNAY MONTOILLOT	ZA 92 WA 13 WA 15 WA 81 WB 12 WC 31 à WC 32 WD 7 WD 33		

Montant Principal : 378,00 EUR
Date extrême d'effet : 08/04/2025

Complément : Droits grevés :
- 1/2 des parcelles WA 13 et WA 15 à MONTOILLOT -
- droits indivis sur WB 12 à MONTOILLOT
- totalité des autres parcelles.

En vertu de rôles d'impôts émis et rendus exécutoires le 31/08/2014 et de l'article 1929 ter du Code Général des Impôts.

N° d'ordre : 9	Date de dépôt : 09/05/2016	Référence d'enlissement : 2104P01 2016V1854	Date de l'acte : 03/05/2016
	Nature de l'acte : HYPOTHEQUE LEGALE DU TRESOR Rédacteur : ADM TRESORERIE DE SOMBERNON / SOMBERNON Domicile élu : SOMBERNON en l'étude		

Disposition n° 1 de la formalité 2104P01 2016V1854 :

Créanciers		
Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité
	TRESOR PUBLIC	

©AVOVENTES.FR

RELEVE DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1974 AU 23/07/2024

Disposition n° 1 de la formalité 2104P01 2013V3395 : HYPOTHEQUE LEGALE DU TRESOR

Créanciers		
Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité
	TRESOR PUBLIC	

Propriétaire Immeuble / Contre		
Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité
1		

Immeubles					
Prop.Imm/Contre	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		ECHANNAY MONTOILLOT	ZA 92 WA 13 WA 15 WA 31 WB 12 WC 31 à WC 32 WD 7 WD 53		

Montant Principal : 328,00 EUR
Date extrême d'effet : 28/03/2023

Complément : Régularisation :
En ce qui concerne la parcelle WA n° 81 sise à MONTOILLOT.
- Origine de propriété complétée.
Inscription prise en application de l'article 1929 ter du Code général des impôts

N° d'ordre : 8	Date de dépôt : 14/04/2015	Référence d'enlèvement : 2104P01 2015V1487	Date de l'acte : 08/04/2015
	Nature de l'acte : HYPOTHEQUE LEGALE DU TRESOR Rédacteur : ADM TRESORERIE DE SOMBERNON / SOMBERNON Dossiers du : SOMBERNON 4, rue Ferdinand Mexusot à la Trésorerie		

Disposition n° 1 de la formalité 2104P01 2015V1487 :

Créanciers		
Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité
	TRESOR PUBLIC	

RELEVE DES FORMALITES PUBLIERS DU 01/01/1974 AU 23/07/2024

Disposition n° 1 de la formalité 2104P01 2011V3045 :

Propriétaire Immeuble / Contre		
Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité
1		

Immeubles					
Prop.Imm/Contre	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		ECHANNAY MONTOILLOT	ZA 92 WA 13 WA 15 WA 81 WB 12 WC 31 à WC 32 WD 7 WD 33		

Montant Principal : 328.00 EUR.
Date extrême d'effet : 22/05/2021

Complément : Concerne 1/2 indivis des parcelles WA 13 et WA 15.
Droits indivis sur la parcelle WB 12.

N° d'ordre : 6	Date de dépôt : 04/04/2013	Référence d'enlissement : 2104P01 2013V1220	Date de l'acte : 22/03/2013
	Nature de l'acte : HYPOTHEQUE LEGALE Rédacteur : ADM TP SOMBERNON / SOMBERNON		

FORMALITE EN ATTENTE

Conformément aux dispositions du 2 de l'article 41 du décret du 14 octobre 1955, il vous appartient de déposer une nouvelle demande de renseignements pour connaître le sort des formalités révélées en attente et non régularisées.

N° d'ordre : 7	Date de dépôt : 16/09/2013	Référence d'enlissement : 2104P01 2013V3395	Date de l'acte : 12/09/2013
	Nature de l'acte : BORDEREAU RECTIFICATIF VALANT REPRISE POUR ORDRE de la formalité initiale du 04/04/2013 Sages : 2104P01, Vol 2013V N° 1220 Rédacteur : ADM TP SOMBERNON / SOMBERNON Domicile élu : SOMBERNON en l'étude		

AVOVENTES.FR

RELEVE DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1974 AU 23/07/2024

Disposition n° 1 de la formalité 2104P01 2010V2214 : HYPOTHEQUE LEGALE du 18/05/2010

Immeubles					
Débiteurs	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
	PI	MONTOILLOT	WA 13 WA 15 WB 12		
	TP	ECHANNAY MONTOILLOT	ZA 92 WA 81 WC 31 & WC 32 WD 7 WD 33		

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domaine EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PH : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenayer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Montant Principal : 319,00 EUR
Date extrême d'effet : 18/05/2020

Complément : En vertu de l'article 1929 ter du CGI et de rôles d'impôts directs.
Régularisation:
Quote-part des immeubles grevés :
- 1/2 indivise des parcelles WA 13 et WA 15 sur MONTOILLOT
- droits indivis sur la parcelle WB 12 sur MONTOILLOT
- la totalité du surplus.

N° d'ordre : 5	Date de dépôt : 24/06/2011	Référence d'enlissement : 2104P01 2011V3045	Date de l'acte : 22/06/2011
	Nature de l'acte : HYPOTHEQUE LEGALE DU TRESOR Rédacteur : ADM TP SOMBERNON / SOMBERNON Domicile élu : CPF SOMBERNON		

Disposition n° 1 de la formalité 2104P01 2011V3045 :

Créanciers		
Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité
	TRESOR PUBLIC	

RELEVE DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1974 AU 23/07/2024

Disposition n° 1 de la formalité 2104P01 2009V1922 : HYPOTHEQUE LEGALE DU TRESOR DU 03/06/2009

Complément : - Inscription en vertu de divers rôles d'impôts directs 2007 et 2008.
- Rectification des biens grevés : WA 81 aux lieu et place de A 32 . Le reste , sans changement.

N° d'ordre : 3	Date de dépôt : 28/05/2010	Référence d'enlissement : 2104P01 2010V1894	Date de l'acte : 18/05/2010
	Nature de l'acte : HYPOTHEQUE LEGALE DU TRESOR Rédacteur : ADM TP SOMBERNON / SOMBERNON		

FORMALITE EN ATTENTE

Conformément aux dispositions de 2 de l'article 41 du décret du 14 octobre 1955, il vous appartient de déposer une nouvelle demande de renseignements pour connaître le sort des formalités révélées en attente et non régularisées.

N° d'ordre : 4	Date de dépôt : 11/06/2010	Référence d'enlissement : 2104P01 2010V2214	Date de l'acte : 09/06/2010
	Nature de l'acte : BORDERBAU RECTIFICATIF VALANT REPRISE POUR ORDRE de la formalité initiale du 20/05/2010 Siges : 2104P01 Vol 2010V N° 1894 Rédacteur : ADM TP SOMBERNON / SOMBERNON Dossiers liés : TRESORERIE DE SOMBERNON en l'étude		

Disposition n° 1 de la formalité 2104P01 2010V2214 : HYPOTHEQUE LEGALE du 18/05/2010

Créanciers		
Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité
	TRESOR PUBLIC	

Débiteurs	
Numéro	Date de Naissance ou N° d'identité
1	

©AVOVENTES.FR

RELEVE DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1974 AU 23/07/2024

N° d'ordre : 1	Date de dépôt : 04/06/2009 — Référence d'enlissement : 2104P01 2009V1706 — Date de l'acte : 03/06/2009 Nature de l'acte : HYPOTHEQUE LEGALE Rédacteur : ADM TP SOMBERNON / SOMBERNON	

FORMALITE EN ATTENTE

Conformément aux dispositions du 2 de l'article 41 du décret du 14 octobre 1955, il vous appartient de déposer une nouvelle demande de renseignements pour consulter le sort des formalités révélées en attente et non régularisées.

N° d'ordre : 2	Date de dépôt : 24/06/2009 — Référence d'enlissement : 2104P01 2009V1922 — Date de l'acte : 15/06/2009 Nature de l'acte : BORDEREAU RECTIFICATIF VALANT REPRISE POUR ORDRE de la formalité initiale du 04/06/2009 Siges : 2104P01 Vol 2009V N° 1706 Rédacteur : ADM TP SOMBERNON / SOMBERNON (21) Domicile élu : TRESORERIE DE SOMBERNON	

Disposition n° 1 de la formalité 2104P01 2009V1922 : HYPOTHEQUE LEGALE DU TRESOR DU 03/06/2009

Créanciers

Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité
	TRESOR PUBLIC (TRESORERIE DE SOMBERNON)	

Débiteurs

Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité
1		

Immeubl

Débiteurs	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		ECHANNAY MONTOILLOT	ZA 92 WA 13 WA 15 WA 81 WB 12 WC 31 & WC 32 WD 7 WD 33		

Montant Principal : 555.00 EUR
Date extrême d'effet : 03/06/2019

©AVOVENTES.FR

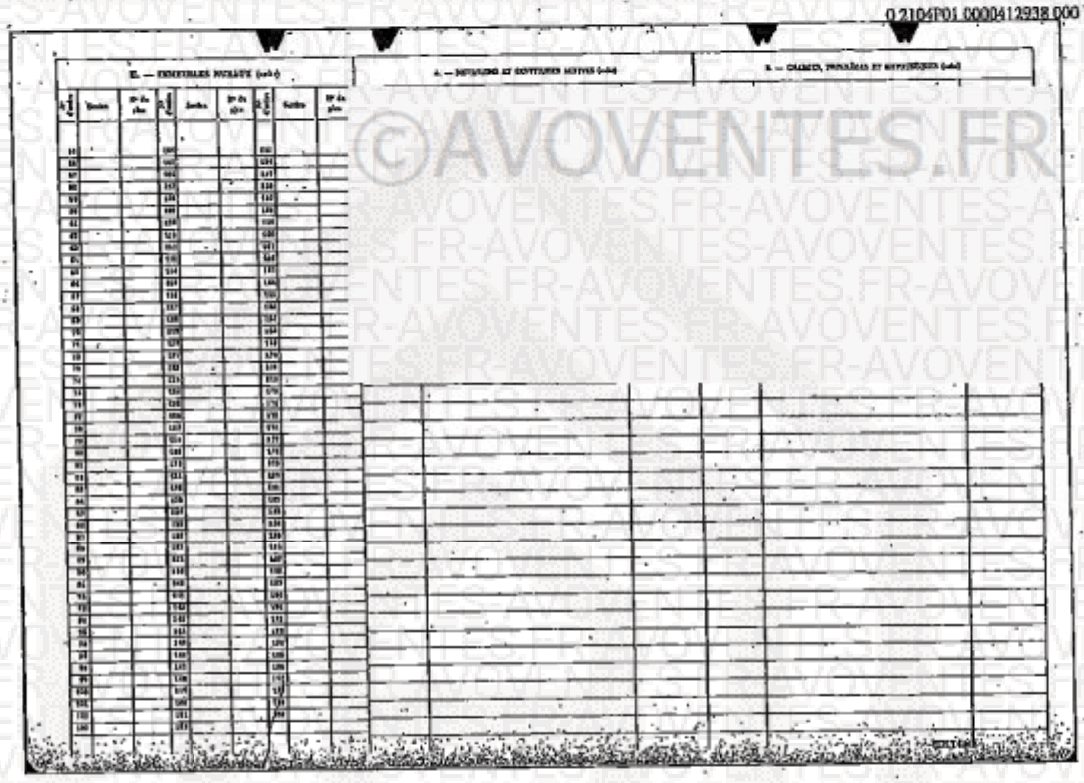

©AVOVENTES.FR

FICHE N° 2 Commune : Eqvanday(?)

Autres fiches à créer au nom de l'intéressé

N° 1 C° Montigny(?)

I. — IMMEUBLES URBAINS

Section	N° du plan	Adresse (rue et numéro) ou, à défaut, lieudit	

II. — IMMEUBLES RURAUX

N°	Section	N° du plan	N°	Section	N° du plan	N°	Section	N° du plan
1	[illegible]	[illegible]	[illegible]			[illegible]		
2	[illegible]	[illegible]	[illegible]			[illegible]		
3	[illegible]	[illegible]	[illegible]			[illegible]		
4	[illegible]	[illegible]	[illegible]			[illegible]		
5	[illegible]	[illegible]	[illegible]			[illegible]		
6	[illegible]	[illegible]	[illegible]			[illegible]		
7	[illegible]	[illegible]	[illegible]			[illegible]		
8			[illegible]			[illegible]		
9			[illegible]			[illegible]		
10			[illegible]			[illegible]		
11			[illegible]			[illegible]		
12			[illegible]			[illegible]		
13			[illegible]			[illegible]		
14			[illegible]			[illegible]		
15			[illegible]			[illegible]		
16			[illegible]			[illegible]		
17			[illegible]			[illegible]		
18			[illegible]			[illegible]		

III. — FORMALITÉS CONCERNANT LES IMMEUBLES RURAUX

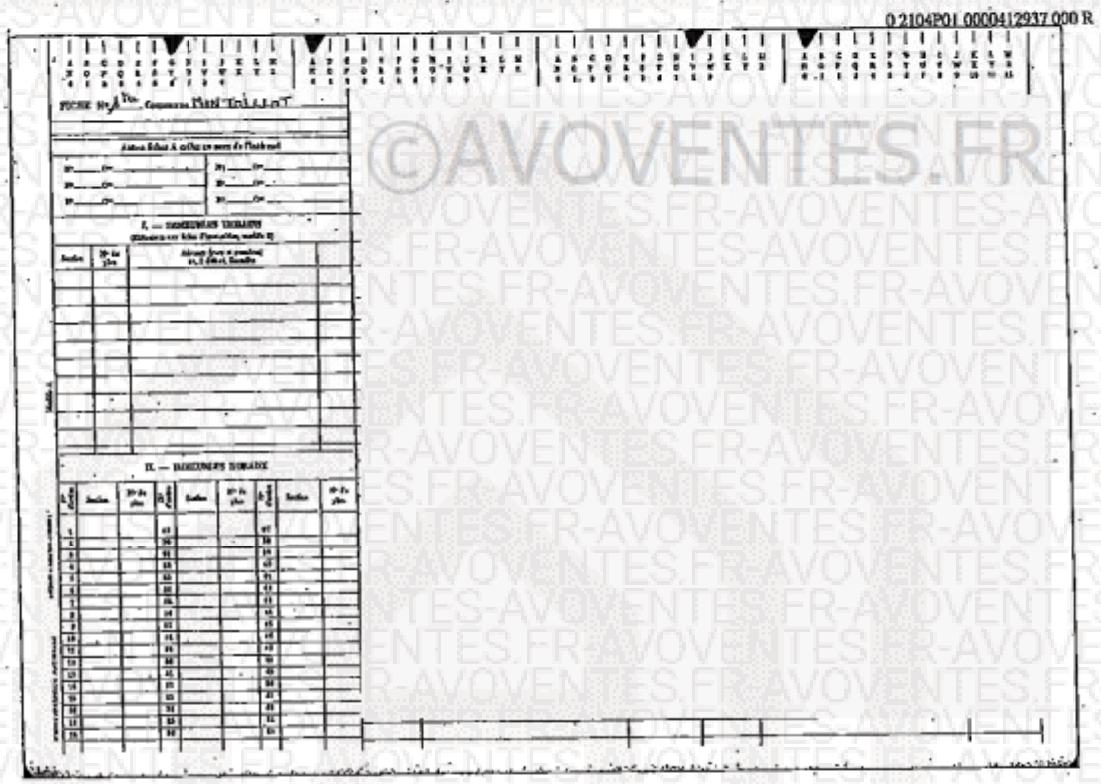

©AVOVENTES.FR

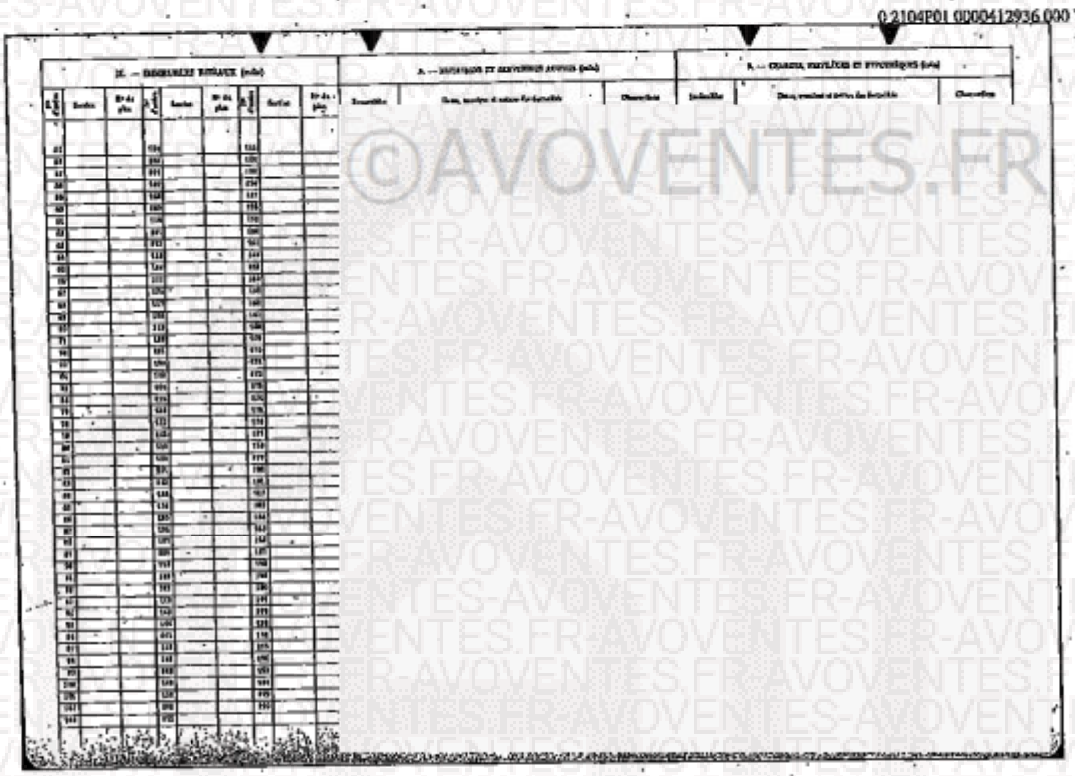

©AVOVENTES.FR

FICHE 20/1/1 Commune MONTOILLOT

©AVOVENTES.FR

B — [illegible]						A — [illegible]			B — [illegible]		
[illegible]	Sortie	N° de plan	[illegible]	Sortie	N° de plan	[illegible]	Date, nature et valeur des formalités	Observations	[illegible]	Date, nature et valeur des formalités	Observations
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]								

©AVOVENTES.FR

FICHE N° 1 Commune : MONTOILLOT

Sections	N° de plan	Nature (Bâti ou non bâti)	

Sections	N° de plan	Sections	N° de plan	Sections	N° de plan
D	64	D	111	D	116
D	51	D	112	D	117
D	52	D	113	D	118
D	56	D	61	D	119
D	57	D	62	D	120
D	58	D	63	D	121
D	401	D	73	D	122
D	402	D	74	D	123
D	24	D	60	D	124
D	21	D	67	D	125
D	232	D	35	D	126
D	103	D	50	D	127
D	81	D	51	D	128
D	410	D	52	D	129
D	110	D	53	D	130
D	109	D	108	D	131
D	105	D	104	D	132

©AVOVENTES.FR

©AVOVENTES.FR

FICHE N° 1

Autres lieux à utiliser en cas de débordement

I. — DONNÉES ORIGINE

Numéro	N° de plan	Adresse et contenu en 1 ligne, lisible	

II. — DONNÉES ÉPAVES

N° de ligne	Numéro	N° de plan	N° de ligne	Numéro	N° de plan	N° de ligne	Numéro	N° de plan
1			11			21		
2			12			22		
3			13			23		
4			14			24		
5			15			25		
6			16			26		
7			17			27		
8			18			28		
9			19			29		
10			20			30		
11			21			31		
12			22			32		
13			23			33		
14			24			34		
15			25			35		
16			26			36		
17			27			37		
18			28			38		
19			29			39		
20			30			40		

N° d'ordre	Section	N° du plan	N° d'ordre	Section	N° du plan	N° d'ordre	Section	N° du plan
46	A	118	106			163		
47	A	120	107			164		
48	A	125	108			165		
49	A	133	109			166		
50	A	144	110			167		
51	A	145	111			168		
52	A	181	112			169		
53	A	190	113			170		
54	A	224	114			171		
55	A	225	115			172		
56	A	232	116			173		
57	A	265	117			174		
58	A	5	118			175		
59	A	40	119			176		
60	A	35	120			177		
70	A	45	121			178		
71	A	138	122			179		
72	A	140	123			180		
73	A	144	124			181		
74	A	148	125			182		
75	A	240	126			183		
76	A	36	127			184		
77			128			185		
78			129			186		
79			130			187		
80			131			188		
81			132			189		
82			133			190		
83			134			191		
84			135			192		
85			136			193		
86			137			194		
87			138			195		
88			139			196		
89			140			197		
90			141			198		
91			142			199		
92			143			200		
93			144			201		
94			145			202		
95			146			203		
96			147			204		
97			148			205		
98			149			206		
99			150			207		
100			151			208		
101			152			209		
102						210		

©AVOVENTES.FR

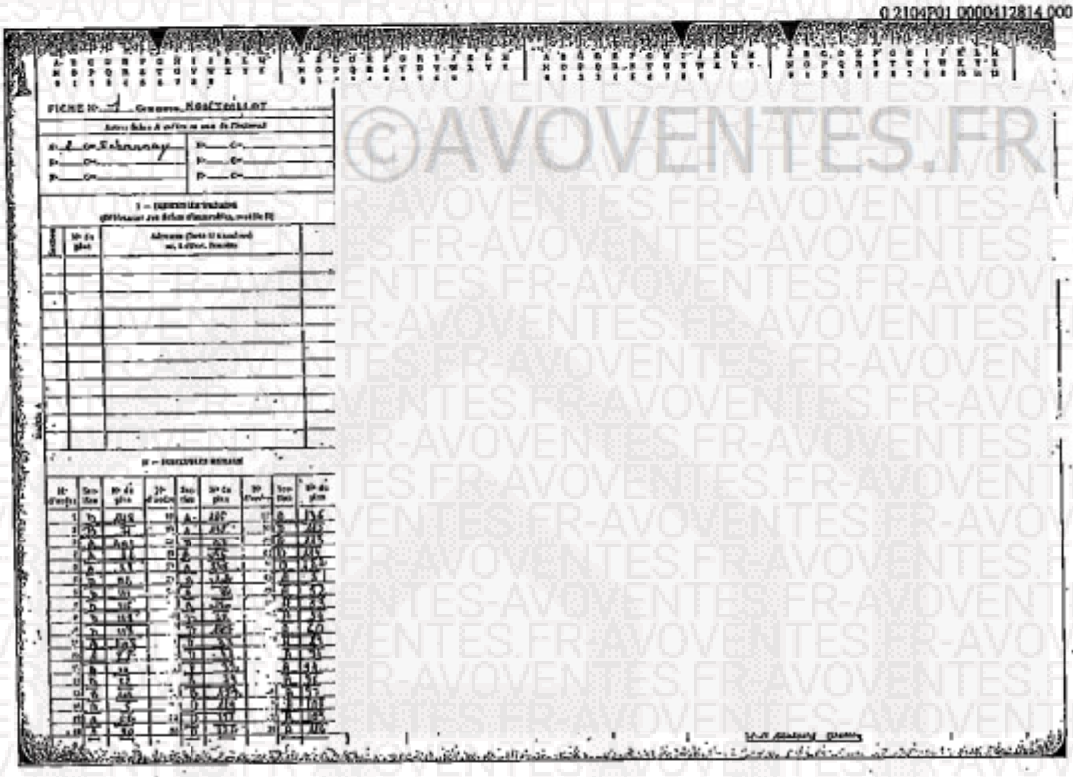

©AVOVENTES.FR

FICHE DE A. Clémence MATTEOLI

©AVOVENTES.FR

II. — IMMEUBLES RURAUX (suite)

N° d'ordre	Section	N° du plan	N° d'ordre	Section	N° du plan	N° d'ordre	Section	N° du plan
55			104			153		
56			105			154		
57			106			155		
58			107			156		
59			108			157		
60			109			158		
61			110			159		
62			111			160		
63			112			161		
64			113			162		
65			114			163		
66			115			164		
67			116			165		
68			117			166		
69			118			167		
70			119			168		
71			120			169		
72			121			170		
73			122			171		
74			123			172		
75			124			173		
76			125			174		
77			126			175		
78			127			176		
79			128			177		
80			129			178		
81			130			179		
82			131			180		
83			132			181		
84			133			182		
85			134			183		
86			135			184		
87			136			185		
88			137			186		
89			138			187		
90			139			188		
91			140			189		
92			141			190		
93			142			191		
94			143			192		
95			144			193		
96			145			194		
97			146			195		
98			147			196		
99			148			197		
100			149			198		
101			150			199		
102			151			200		
103			152					

A. — MUTATIONS ET SERVITUDES ACTIVES (suite)

B. — CHARGES, PRIVILÈGES ET HYPOTHÈQUES (suite)

Immeubles	Dates, numéros et nature des formalités	Observations

S2366

©AVOVENTES.FR

AVOVENTES.FR

0 2104P03 0000260281 000 R

BOIS N° 1 Commune MARTROIS

N°

I. — BOIS DES VILLES

Essence	N° de pied	Âge ou diamètre, qualité

II. — BOIS DES BANLIEUE

N° de pied	Essence	N° de pied	N° de pied	Essence	N° de pied	N° de pied	Essence	N° de pied
1			17			33		
2			18			34		
3			19			35		
4			20			36		
5			21			37		
6			22			38		
7			23			39		
8			24			40		
9			25			41		
10			26			42		
11			27			43		
12			28			44		
13			29			45		
14			30			46		
15			31			47		
16			32			48		

Joints réunis

II — INSCRIPTIONS HORAIRES (Suite)

N° d'ordre	Section	N° du plan	N° d'ordre	Section	N° du plan	N° d'ordre	Section	N° du plan
58	A	60	104	A	286	150		
59	A	61	105	A	434	151		
60	A	65	106	A	452	152		
61	A	69	107	A	453	153		
62	A	71	108	A	455	154		
63	A	431	109	A	481	155		
64	A	451	110	B	79	156		
65	A	454	111	B	610	157		
66	A	202	112	B	624	158		
67	A	205	113	B	145	159		
68	A	212	114	A	896	160		
69	A	220	115	A	135	161		
70	A	220	116	A	9	162		
71	A	231	117			163		
72	A	237	118			164		
73	A	245	119			165		
74	A	248	120			166		
75	A	281	121			167		
76	A	283	122			168		
77	A	363	123			169		
78	A	370	124			170		
79	A	396	125			171		
80	A	405	126			172		
81	A	417	127			173		
82	A	423	128			174		
83	A	426	129			175		
84	A	434	130			176		
85	A	458	131			177		
86	A	468	132			178		
87	A	474	133			179		
88	A	492	134			180		
89	A	503	135			181		
90	A	505	136			182		
91	A	508	137			183		
92	A	522	138			184		
93	A	528	139			185		
94	A	531	140			186		
95	A	533	141			187		
96	A	540	142			188		
97	A	553	143			189		
98	A	628	144			190		
99	A	632	145			191		
100	A	618	146			192		
101	A	635	147			193		
102	A	621	148			194		
103	A	622	149			195		
104	A	623	150			196		
105	A	539	151			197		
			152			198		
						199		
						200		

III — CHARGES, PRIVILÈGES ET HYPOTHÈQUES (Suite)

©AVOVENTES.FR

FICHE N° 1 Commune Mortrois

©AVOVENTES.FR

FICHE N° 1 Commune : SOUSSEY-sur ARTAUVE

©AVOVENTES.FR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE
DIJON

Demande de renseignements n°2104P01 2024H5508 (73)
déposée le 02/08/2024, par Maître LANCELIN ET LAMBERT

Réf. dossier : I

©AVOVENTES.FR

CERTIFICAT

Le Service de la Publicité Foncière certifie le présent document(*) qui contient les éléments suivants:

- Pour la période de publication du 01/01/1974 au 23/07/2024 (date de mise à jour fichier)
  [x] Il n'existe au fichier immobilier non informatisé que les seules formalités figurant sur les 16 faces de copies ci-jointes,

  [x] Il n'existe que les 18 formalités indiquées dans l'état réponse ci-joint.

La réponse est limitée aux formalités dans lesquelles l'identité de la personne interrogée a été certifiée. Cet état ne comporte pas les modifications ayant pu affecter uniquement les immeubles (procès-verbaux du cadastre). Ces renseignements peuvent être obtenus par consultation du SPDC ou auprès du centre des impôts fonciers du lieu de situation de l'immeuble.

A DIJON, le 02/08/2024
Pour le Service de la Publicité Foncière,
Le comptable des finances publiques

©AVOVENTES.FR

(*) Le nombre de page(s) total figure en tête de document.

Les dispositions des articles 38 à 43 de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès du Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement, un droit d'accès et un droit de rectification.

cerfa
11194*06
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
Formulaire obligatoire
Décret n° 55-1350 du 14/10/1955, art. 39

18 MAI 2026

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 3233-SD
(01-2020)
@internet-DGFiP

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION	
N° de la demande :	F M5
Déposée le :	07/05/2026
Références du dossier :	2026 5 27

Demande de renseignements
pour la période à compter du 1er janvier 1956

à souscrire en **DEUX** exemplaires auprès du service de publicité foncière du lieu de situation des biens pour lesquels les renseignements sont demandés.
(voir la notice n° 3241-NOT-SD d'aide au remplissage des demandes de renseignements hypothécaires et d'information sur les tarifs).

Service de publicité foncière :

DIJON - 2014/045

IDENTIFICATION ET SIGNATURE DU DEMANDEUR

Identité [1] : CABINET LANCELIN LAMBERT
Adresse : Avocats
4 rue Docteur Maret
21000 DIJON
Courriel [2] : christine@lancelin-avocats.com
Téléphone : 03 80 67 20 86

SCP LANCELIN et LAMBERT
AVOCATS
Résidence Darcy - 4, rue Dr. Maret
21000 DIJON
Tél. 03 80 67 16 18 - Fax 03 80 67 02 48

6

À DIJON le 04 / 05 / 2026
Signature (obligatoire) :

SCP LANCELIN et LAMBERT
AVOCATS
Résidence Darcy - 4, rue Dr. Maret
21000 DIJON
Tél. 03 80 67 16 18 - Fax 03 80 67 02 48

IDENTIFICATION DES PERSONNES (toute erreur ou imprécision dégage la responsabilité de l'État – art. 9 du décret du 04/01/1955 modifié).
Si le nombre de personnes est supérieur à cinq, utiliser la feuille de suite.

N°	Personnes physiques : Personnes morales :	Nom (en majuscules) Dénomination (en majuscules)	Prénom(s) dans l'ordre de l'état civil Sigle social [3]	Date et lieu de naissance N° SIREN
1				
2				
3				

©AVOVENTES.FR

DESIGNATION DES IMMEUBLES (toute erreur dégage la responsabilité de l'État – art. 8-1 et 9 du décret du 04/01/1955 modifié).
Si le nombre d'immeubles est supérieur à cinq, utiliser la feuille de suite.

N°	Commune (en majuscules) (arrondissement s'il y a lieu, rue et numéro)	Références cadastrales (préfixe s'il y a lieu, section et numéro)	Numéro de division volumétrique	Numéro de lot de copropriété
1	ECHANNAY	ZA 92		
2	MONTOILLOT	WC 31		
3	MONTOILLOT	WC 32		
4	MONTOILLOT	WD 7		
5	MONTOILLOT	WD 33		

PÉRIODE DE DÉLIVRANCE

CAS GÉNÉRAL
Période allant du 1er janvier 1956[4] à la date de mise à jour du fichier au jour de réception de la demande, pour les demandes portant uniquement sur des personnes, ou à la date de réception de la demande pour tout autre type de demande.

CAS PARTICULIER
Vous souhaitez une période différente du cas général, veuillez préciser :
- le point de départ (date postérieure au 1er janvier 1956) : ____/____/_____
- le point d'arrivée, au plus tard le ____/____/_____ (uniquement pour les demandes relatives à une ou plusieurs personnes)

Pour une demande portant uniquement sur des immeubles, souhaitez-vous limiter la délivrance à l'information concernant le dernier propriétaire connu ? ☐ *(si oui, cochez la case)*

[1] Nom (en majuscules), prénom(s) ou dénomination sociale (en majuscules). [2] L'indication du courriel autorise l'administration à vous répondre par courriel.
[3] Pour les associations ou syndicats, mentionner en outre, la date et le lieu de la déclaration ou du dépôt des statuts. [4] Ou date de rénovation du cadastre pour les demandes portant uniquement sur les immeubles.

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

COÛT DE L'EXÉCUTION DE LA DEMANDE N° 3233-SD/1-SD/2-SD	Nombre de personnes ou d'immeubles	Tarif	Total
Tarif des demandes portant sur des personnes ou sur des immeubles		x 12 € =	€
Tarifs des demandes portant à la fois sur des personnes et des immeubles		12 €	12 €
- nombre de personnes au-delà de 3 :		x 5 € =	+ €
- nombre d'immeubles au-delà de 5 :		x 2 € =	+ €
Frais d'expédition (2 € ; 0 € si envoi par courriel) :			+ 0 €
		TOTAL =	12 €

MODE DE PAIEMENT

☐ Carte bancaire ☐ Virement ☐ Chèque de Banque à l'ordre du Trésor public

☑ Chèque à l'ordre du Trésor public (pour un montant maximum de 1000 €) ☐ Numéraire (pour un montant maximum de 300 €)

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Le dépôt de la présente demande est refusé pour le (ou les) motif(s) suivant(s) :

☐ insuffisance de la désignation des personnes et/ou des immeubles

☐ défaut ou insuffisance de provision

☐ demande non signée et/ou non datée

☐ autre : .....

Le _____/_____/_____

Le comptable des finances publiques,
Chef du service de publicité foncière

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification auprès du service chargé de la publicité foncière et d'un droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE
DIJON
25 RUE DE LA BOUDRONNEE
21047 DIJON CEDEX
Téléphone : 0380286522
Mél. : spfe.dijon@dgfip.finances.gouv.fr

Maître LANCELIN ET LAMBERT
4D RUE DOCTEUR MARET
RESIDENCE DARCY
21000 DIJON

Vous trouverez dans la présente transmission :

> Le récapitulatif des désignations des immeubles et des personnes requises ainsi que celles connues de Fidji pour la délivrance des formalités.

> La réponse à votre demande de renseignements.

Date : 11/05/2026

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° **2104P01 2026F115**

PERIODE DE CERTIFICATION : du **01/01/1976** **au** **07/05/2026**

IMMEUBLES RETENUS POUR ETABLIR L'ETAT REPONSE

Code	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
238	ECHANNAY	ZA 92		
439	MONTOILLOT	WC 31 à WC 32		
439		WD 7		
439		WD 33		

CERTIFICAT DE DEPOT DU 19/02/2026 AU 07/05/2026

Date et Numéro de dépôt	Nature et Rédacteur de l'acte	Date de l'acte	Créanciers/Vendeurs/Donateurs/Constituants "Prop.Imm./Contre"	Numéro d'archivage Provisoire
07/05/ 2026 D12157	ORDONNANCE DE LIQUIDATION JUDICIARE JUGE COMMISSAIRE PRES DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE DIJON DIJON	13/03/2026	SELARL ASTEREN LIQUIDATEUR JUDICIAIRE DE M.	2104P01 S00027

Le présent certificat des formalités acceptées au dépôt et en instance d'enregistrement au fichier immobilier sur les immeubles individuellement désignés dans la demande de renseignements est délivré en application de l'article 2457 du code civil.

Dernière page de la réponse à la demande de renseignements qui comporte 18 pages y compris le certificat.

RELEVE DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1976 AU 18/02/2026

Créanciers

Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
	TRESOR PUBLIC (TRESORERIE DE SOMBERNON)	

Propriétaire Immeuble / Contre

Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
1		

Immeubles

Prop. Imm./Contre	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
1		MONTOILLOT	WA 13 WA 15 WB 12		
		ECHANNAY MONTOILLOT	ZA 92 WA 81 WC 31 à WC 32 WD 7 WD 33		

Montant Principal : 421,00 EUR
Date extrême d'effet : 07/02/2028

Complément : Grève 1/2 indivise des parcelles WA 13 et 15, les droits indivis du débiteur sur la parcelle WB 12 et la totalité en toute propriété du surplus.

FR-AVOVENTES

RELEVE DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1976 AU 18/02/2026

Créanciers

Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
	TRESOR PUBLIC	

Propriétaire Immeuble / Contre

Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
1		

Immeubles

Prop. Imm./Contre	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		ECHANNAY	ZA 92		
		MONTOILLOT	WA 13		
			WA 15		
			WA 81		
			WB 12		
			WC 31 à WC 32		
			WD 7		
			WD 33		

Montant Principal : 281,00 EUR
Date extrême d'effet : 02/05/2026

N° d'ordre : 10

Date de dépôt : 12/02/2018 Référence d'enliassement : **2104P01 2018V827** Date de l'acte : 07/02/2018
Nature de l'acte : **HYPOTHEQUE LEGALE DU TRESOR**
Rédacteur : TRESORERIE DE SOMBERNON / SOMBERNON
Domicile élu : TRESORERIE de SOMBERNON

Disposition n° 1 de la formalité 2104P01 2018V827 :

Immeubles					
Prop. Imm./Contre	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		ECHANNAY	ZA 92		
		MONTOILLOT	WA 13		
			WA 15		
			WA 81		
			WB 12		
			WC 31 à WC 32		
			WD 7		
			WD 33		

Montant Principal : 378,00 EUR
Date extrême d'effet : 08/04/2025

Complément : Droits grevés :
- 1/2 des parcelles WA 13 et WA 15 à MONTOILLOT
- droits indivis sur WB 12 à MONTOILLOT
- totalité des autres parcelles.
En vertu de rôles d'impôts émis et rendus exécutoires le 31/08/2014 et de l'article 1929 ter du Code Général des Impôts.

N° d'ordre : 9	Date de dépôt : 09/05/2016	Référence d'enliassement : 2104P01 2016V1854	Date de l'acte : 03/05/2016
	Nature de l'acte : **HYPOTHEQUE LEGALE DU TRESOR**		
	Rédacteur : TRESORERIE DE SOMBERNON / SOMBERNON		
	Domicile élu : SOMBERNON en l'étude		

Disposition n° 1 de la formalité 2104P01 2016V1854 :

RELEVE DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1976 AU 18/02/2026

Immeubles					
Prop. Imm./Contre	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		ECHANNAY	ZA 92		
		MONTOILLOT	WA 13		
			WA 15		
			WA 81		
			WB 12		
			WC 31 à WC 32		
			WD 7		
			WD 33		

Montant Principal : 328,00 EUR
Date extrême d'effet : 28/03/2023

Complément : Régularisation :
En ce qui concerne la parcelle WA n° 81 sise à MONTOILLOT.
- Origine de propriété complétée.
Inscription prise en application de l'article 1929 terdu Code général des impôts

N° d'ordre : 8	Date de dépôt : 14/04/2015 Référence d'enliassement : **2104P01 2015V1487**	Date de l'acte : 08/04/2015
	Nature de l'acte : **HYPOTHEQUE LEGALE DU TRESOR**	
	Rédacteur : TRESORERIE DE SOMBERNON / SOMBERNON	
	Domicile élu : SOMBERNON 4, rue Ferdinand Mercusot à la Trésorerie	

Disposition n° 1 de la formalité 2104P01 2015V1487 :

Créanciers		
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
	TRESOR PUBLIC	

Propriétaire Immeuble / Contre		
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
1		

RELEVE DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1976 AU 18/02/2026

N° d'ordre : 6	Date de dépôt : 04/04/2013 Référence d'enliassement : **2104P01 2013V1220** Date de l'acte : 28/03/2013 Nature de l'acte : **HYPOTHEQUE LEGALE** Rédacteur : TP SOMBERNON / SOMBERNON	

FORMALITE EN ATTENTE

Conformément aux dispositions du 2 de l'article 41 du décret du 14 octobre 1955, il vous appartient de déposer une nouvelle demande de renseignements pour connaître le sort des formalités révélées en attente et non régularisées.

N° d'ordre : 7	Date de dépôt : 16/09/2013 Référence d'enliassement : **2104P01 2013V3395** Date de l'acte : 12/09/2013 Nature de l'acte : **BORDEREAU RECTIFICATIF VALANT REPRISE POUR ORDRE de la formalité initiale du 04/04/2013 Sages : 2104P01 Vol 2013V N° 1220** Rédacteur : TP SOMBERNON / SOMBERNON Domicile élu : SOMBERNON en l'étude

Disposition n° 1 de la formalité 2104P01 2013V3395 : HYPOTHEQUE LEGALE DU TRESOR

Créanciers		
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
	TRESOR PUBLIC	

Propriétaire Immeuble / Contre		
Numéro	[illegible] personnes	Date de naissance ou N° d'identité
1	[illegible]	

RELEVE DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1976 AU 18/02/2026

N° d'ordre : 5	Date de dépôt : 24/06/2011 Référence d'enliassement : **2104P01 2011V3045**	Date de l'acte : 22/06/2011
	Nature de l'acte : **HYPOTHEQUE LEGALE DU TRESOR**	
	Rédacteur : TP SOMBERNON / SOMBERNON	
	Domicile élu : CFP SOMBERNON	

Disposition n° 1 de la formalité 2104P01 2011V3045 :

Créanciers

Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
	TRESOR PUBLIC	

Propriétaire Immeuble / Contre

Numéro	Désignation des personnes	N° d'identité
1		

Immeubles

Prop. Imm./Contre	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		ECHANNAY	ZA 92		
		MONTOILLOT	WA 13		
			WA 15		
			WA 81		
			WB 12		
			WC 31 à WC 32		
			WD 7		
			WD 33		

Montant Principal : 328,00 EUR
Date extrême d'effet : 22/05/2021

Complément : Concerne 1/2 indivis des parcelles WA 13 et WA 15.
Droits indivis sur la parcelle WB 12.

RELEVE DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1976 AU 18/02/2026

Créanciers

Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
	TRESOR PUBLIC	

Débiteurs

Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
1		

Immeubles

Débiteurs	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
	PI	MONTOILLOT	WA 13 WA 15 WB 12		
	TP	ECHANNAY MONTOILLOT	ZA 92 WA 81 WC 31 à WC 32 WD 7 WD 33		

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Montant Principal : 319,00 EUR
Date extrême d'effet : 18/05/2020

Complément : En vertu de l'article 1929 ter du CGI et de rôles d'impôts directs.
Régularisation:
Quote-part des immeubles grevés :
- 1/2 indivise des parcelles WA 13 et WA 15 sur MONTOILLOT
- droits indivis sur la parcelle WB 12 sur MONTOILLOT
- la totalité du surplus.

FR-AVOENTES

RELEVE DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1976 AU 18/02/2026

Immeubles					
Débiteurs	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		ECHANNAY	ZA 92		
		MONTOILLOT	WA 13		
			WA 15		
			WA 81		
			WB 12		
			WC 31 à WC 32		
			WD 7		
			WD 33		

Montant Principal : 555,00 EUR
Date extrême d'effet : 03/06/2019

Complément : - Inscription en vertu de divers rôles d'impôts directs 2007 et 2008.
- Rectification des biens grevés : WA 81 aux lieu et place de A 32 . Le reste , sans changement.

N° d'ordre : 3	Date de dépôt : 20/05/2010 Référence d'enliassement : **2104P01 2010V1894** Date de l'acte : 18/05/2010 Nature de l'acte : **HYPOTHEQUE LEGALE DU TRESOR** Rédacteur : TP SOMBERNON / SOMBERNON	

FORMALITE EN ATTENTE

Conformément aux dispositions du 2 de l'article 41 du décret du 14 octobre 1955, il vous appartient de déposer une nouvelle demande de renseignements pour connaître le sort des formalités révélées en attente et non régularisées.

N° d'ordre : 4	Date de dépôt : 11/06/2010 Référence d'enliassement : **2104P01 2010V2214** Date de l'acte : 09/06/2010 Nature de l'acte : **BORDEREAU RECTIFICATIF VALANT REPRISE POUR ORDRE de la formalité initiale du 20/05/2010 Sages : 2104P01 Vol 2010V N° 1894** Rédacteur : TP SOMBERNON / SOMBERNON Domicile élu : TRESORERIE DE SOMBERNON en l'étude	

Disposition n° 1 de la formalité 2104P01 2010V2214 : HYPOTHEQUE LEGALE du 18/05/2010

RELEVE DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1976 AU 18/02/2026

N° d'ordre : 1	Date de dépôt : 04/06/2009 Nature de l'acte : **HYPOTHEQUE LEGALE** Rédacteur : TP SOMBERNON / SOMBERNON	Référence d'enliassement : **2104P01 2009V1706**	Date de l'acte : 03/06/2009

FORMALITE EN ATTENTE

Conformément aux dispositions du 2 de l'article 41 du décret du 14 octobre 1955, il vous appartient de déposer une nouvelle demande de renseignements pour connaître le sort des formalités révélées en attente et non régularisées.

N° d'ordre : 2	Date de dépôt : 24/06/2009 Nature de l'acte : **BORDEREAU RECTIFICATIF VALANT REPRISE POUR ORDRE de la formalité initiale du 04/06/2009 Sages : 2104P01 Vol 2009V N° 1706** Rédacteur : TP SOMBERNON / SOMBERNON (21) Domicile élu : TRESORERIE DE SOMBERNON	Référence d'enliassement : **2104P01 2009V1922**	Date de l'acte : 15/06/2009

Disposition n° 1 de la formalité 2104P01 2009V1922 : HYPOTHEQUE LEGALE DU TRESOR DU 03/06/2009

Créanciers

Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
	TRESOR PUBLIC (TRESORERIE DE SOMBERNON)	

Débiteurs

Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
1		

0 2104P01 0000412937 000 R

FICHE N° 1er Commune MONTOILLOT

Autres fiches A créées au nom de l'intéressé

N° C° N° C°
N° C° N° C°
N° C° N° C°

Prénom
Epse
Epse

I. — IMMEUBLES URBAINS
(Référence aux fiches d'immeubles, modèle B)

Section	N° du plan	Adresse (rue et numéro) ou, à défaut, lieudit	

II. — IMMEUBLES RURAUX

N° d'ordre	Section	N° du plan	N° d'ordre	Section	N° du plan	N° d'ordre	Section	N° du plan
1			19			37		
2			20			38		
3			21			39		
4			22			40		
5			23			41		
6			24			42		
7			25			43		
8			26			44		
9			27			45		
10			28			46		
11			29			47		
12			30			48		
13			31			49		
14			32			50		
15			33			51		
16			34			52		
17			35			53		
18			36			54		

(Pour les formalités concernant les immeubles ruraux, voir les tables de concordance dans les registres spéciaux de matrice.)

A. — MUTATIONS ET SERVITUDES ACTIVES

Immeubles	Dates, numéros et nature des formalités	Observations

B. — CHARGES, PRIVILÈGES ET HYPOTHÈQUES

©AVOVENTES.FR

II. — IMMEUBLES RURAUX (suite)

N° de ordre	Section	N° du plan	N° de ordre	Section	N° du plan	N° de ordre	Section	N° du plan
55			104			153		
56			105			154		
57			106			155		
58			107			156		
59			108			157		
60			109			158		
61			110			159		
62			111			160		
63			112			161		
64			113			162		
65			114			163		
66			115			164		
67			116			165		
68			117			166		
69			118			167		
70			119			168		
71			120			169		
72			121			170		
73			122			171		
74			123			172		
75			124			173		
76			125			174		
77			126			175		
78			127			176		
79			128			177		
80			129			178		
81			130			179		
82			131			180		
83			132			181		
84			133			182		
85			134			183		
86			135			184		
87			136			185		
88			137			186		
89			138			187		
90			139			188		
91			140			189		
92			141			190		
93			142			191		
94			143			192		
95			144			193		
96			145			194		
97			146			195		
98			147			196		
99			148			197		
100			149			198		
101			150			199		
102			151			200		
103			152					

III. — CHARGES FONCIÈRES ET HYPOTHÉQUES (suite)

©AVOVENTES.FR

A N 0	B O 1	C P 2	D Q 3	E R 4	F S 5	G T 6	H U 7	I V 8	J W 9	K X	L Y	M Z

A N 0	B O 1	C P 2

FICHE N° 1bis Commune MONTOILLOT

Autres fiches A. créées au nom de l'intéressé

N° ____ C° ____	N° ____ C° ____
N° ____ C° ____	N° ____ C° ____
N° ____ C° ____	N° ____ C° ____

I. — IMMEUBLES URBAINS

(Mentionnés sur fiches d'immeubles, modèle D)

Section	N° du plan	Adresses (rues et numéros) ou, à défaut, lieudits	

Modèle A.

II. — IMMEUBLES RURAUX

N° d'ordre	Section	N° du plan	N° d'ordre	Section	N° du plan	N° d'ordre	Section	N° du plan
1			19			37		
2			20			38		
3			21			39		
4			22			40		
5			23			41		
6			24			42		
7			25			43		
8			26			44		
9			27			45		
10			28			46		
11			29			47		
12			30			48		
13			31			49		
14			32			50		
15			33			51		
16			34			52		
17			35			53		
18			36			54		

©AVOVENTES.FR

II — IMMEUBLES BUREAUX (Suite)

N° d'ordre	Section	N° du plan	N° d'ordre	Section	N° du plan	N° d'ordre	Section	N° du plan
95	B	87	104			183		
96	B	90	105			184		
97	B	95	106			185		
98	B	96	107			186		
99	B	102	108			187		
100	B	103	109			188		
101	B	108	110			189		
102	B	140	111			190		
103	B	146	112			191		
104	B	148	113			192		
105	B	150	114			193		
106	B	110	115			194		
107	B	189	116			195		
108	B	190	117			196		
109	B	191	118			197		
110	B	112	119			198		
111	B	192	120			199		
112	B	193	121			200		
113	B	195	122			201		
114	B	197	123			202		
115	B	198	124			203		
116	B	205	125			204		
117	WA	13	126			205		
118	WA	15	127			206		
119	WC	31	128			207		
120	WC	32	129			208		
121	WD	7	130			209		
122	WD	33	131			210		
123	WD	42	132			211		
124			133			212		
125			134			213		
126			135			214		
127			136			215		
128			137			216		
129			138			217		
130			139			218		
131			140			219		
132			141			220		
133			142			221		
134			143			222		
135			144			223		
136			145			224		
137			146			225		
138			147			226		
139			148			227		
140			149			228		
141			150			229		
142			151			230		
143			152					

©AVOVENTES.FR

A N 0	B O 1	C P 2	D Q 3	E R 4	F S 5	G T 6	H U 7	I V 8	J W 9	K X	L Y	M Z	A N 0	B O 1	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	A N	B O	C P	D Q	E R	F S	G T	H U	I V	J W	K X	L Y	M Z

PICHE N° 1 Commune MONTOILLOT

Autres fiches A utiles au nom de l'intéressé

N° 2 C° SCHUDDAY

N° C°

N° C°

N° C°

N° C°

I — IMMEUBLES URBAINS
(Références aux fiches d'immeubles, modèle B)

Section	N° du plan	Adresses (Rues et numéros) ou, à défaut, lieuxdits	

Modèle A

II — IMMEUBLES RURAUX

N° d'ordre	Section	N° du plan	N° d'ordre	Section	N° du plan	N° d'ordre	Section	N° du plan
1	B	67	19	D	114	37	A	115
2	D	33	20	D	122	38	A	118
3	D	34	21	B	44	39	A	120
4	D	32	22	B	51	40	A	125
5	A	31	23	A	53	41	A	138
6	B	33	24	A	53	42	A	146
7	A	401	25	B	54	43	A	143
8	A	402	26	A	56	44	A	142
9	B	59	27	B	60	45	A	181
10	A	91	28	A	62	46	A	190
11	B	132	29	A	89	47	A	194
12	D	119	30	A	90	48	A	235
13	A	88	31	A	91	49	A	232
14	D	121	32	A	94	50	A	246
15	D	135	33	A	95	51	A	250
16	D	116	34	B	97	52	A	5
17	D	112	35	A	108	53	A	7
18	D	113	36	A	109	54	A	80

©AVOVENTES.FR

II. — IMMEUBLES RURAUX (suite)

N° d'ordre	Section	N° du plan	N° d'ordre	Section	N° du plan	N° d'ordre	Section
55			104			153	
56			105			154	
57			106			155	
58			107			156	
59			108			157	
60			109			158	
61			110			159	
62			111			160	
63			112			161	
64			113			162	
65			114			163	
66			115			164	
67			116			165	
68			117			166	
69			118			167	
70			119			168	
71			120			169	
72			121			170	
73			122			171	
74			123			172	
75			124			173	
76			125			174	
77			126			175	
78			127			176	
79			128			177	
80			129			178	
81			130			179	
82			131			180	
83			132			181	
84			133			182	
85			134			183	
86			135			184	
87			136			185	
88			137			186	
89			138			187	
90			139			188	
91			140			189	
92			141			190	
93			142			191	
94			143			192	
95			144			193	
96			145			194	
97			146			195	
98			147			196	
99			148			197	
100			149			198	
101			150			199	
102			151			200	
103			152				

A. — MUTATIONS ET SERVITUDES ACTIVES (suite)

		Observations

B. — CHARGES, PRIVILÈGES ET HYPOTHÈQUES (suite)

		Observations

©AVOVENTES.FR

FICHE N° 2 Commune ECHANNAY

Autres fiches A créées au nom de l'intéressé

N° 1 — Montellier

N° ____ — N° ____ — N° ____

N° ____ — N° ____ — N° ____

I. — IMMEUBLES URBAINS

(Mentionnés sur fiches d'immeubles, modèle D)

Section	N° du plan	Adresse (rues et numéros) ou, à défaut, lieudit	

II. — IMMEUBLES RURAUX

N° d'ordre	Section	N° du plan	N° d'ordre	Section	N° du plan	N° d'ordre	Section	N° du plan
1	ZA	83	19			37		
2	ZA	84	20			38		
3	ZA	85	21			39		
4	ZA	86	22			40		
5	ZA	90	23			41		
6	ZA	91	24			42		
7	ZA	92	25			43		
8			26			44		
9			27			45		
10			28			46		
11			29			47		
12			30			48		
13			31			49		
14			32			50		
15			33			51		
16			34			52		
17			35			53		
18			36			54		

©AVOVENTES.FR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE
DIJON**

**Demande de renseignements n° 2104P01 2026F115
déposée le 07/05/2026, par Maître LANCELIN ET LAMBERT**

Réf. dossier : ORDCE

CERTIFICAT

Le Service de la Publicité Foncière certifie le présent document(*) qui contient les éléments suivants:

- Pour la période de publication du 01/01/1976 au 18/02/2026 (date de mise à jour fichier)
  [x] Il n'existe au fichier immobilier non informatisé que les seules formalités figurant sur les 7 faces de copies ci-jointes,

  [x] Il n'existe que les 10 formalités indiquées dans l'état réponse ci-joint,

- Le certificat de dépôt pour la période comprise entre la date de mise à jour du fichier immobilier informatisé et la date de dépôt de la demande :
  du 19/02/2026 au 07/05/2026 (date de dépôt de la demande)
  [x] Il n'existe qu'1 formalité indiquée au registre des dépôts concernant les immeubles requis.

A DIJON, le 11/05/2026
Pour le Service de la Publicité Foncière,
Le comptable des finances publiques,

(*) Le nombre de page(s) total figure en fin de document

Les dispositions des articles 38 à 43 de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès du Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement, un droit d'accès et un droit de rectification.

SCP LANCELIN et LAMBERT
AVOCATS
Résidence Darcy - 4, rue Dr. Maret
21000 DIJON
Tél. 03 80 67 16 18 - Fax: 03 80 67 02 48

(7)

SOULARD
de FOURNOUX
COMMISSAIRE DE JUSTICE
AD LITEM

2 Rue Amiral Roussin BP 67435
21074 Dijon cedex
www.adlitem.fr
Tel : 03.80.30.33.23

EXPEDITION

PROCES VERBAL DE DESCRIPTION

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX
Le DIX HUIT JUIN

A la requête de :

La SELARL ASTEREN représentée par Maître Thibaud POINSARD, Mandataire Judiciaire, demeurant 19 avenue Albert Camus à 21000 DIJON, pris en sa qualité de

©AVOVENTES.FR

Ayant pour avocat la SELAS LANCELIN ET LAMBERT, avocats au Barreau de DIJON, y demeurant Résidence Darcy, 4 D rue Docteur Maret à 21000 DIJON, case 62

©AVOVENTES.FR

SOULARD de FOURNOUX
COMMISSAIRE DE JUSTICE
AD LITEM

Références à rappeler :

Référence Etude : V – 21701 – S – Mandat n° 2
Ancienne référence : C281279
Référence dossier : LJ TAINTURIER MICHELSL/GC - 2014/045

ASTEREN C/ CONSTAT

Thomas SOULARD
Commissaire de Justice

Amandine de FOURNOUX
Commissaire de Justice

2 rue Amiral Roussin
BP 67435 - 21074 DIJON CEDEX

Tél : 03 80 30 33 23
Fax : 03 80 58 94 64
etude@adlitem.fr
www.adlitem.fr

Paiement en ligne sécurisé :
www.adlitem.fr

Membre d'une association agréée.
Le règlement des honoraires par chèque est accepté.

Paiement carte bancaire accepté

https://adlitem.fr/

Domiciliation bancaire :
CAISSE DES DEPOTS
IBAN :
FR 25 40031 00001 0000188251F 77
CDC CDCG FR PP

SELARL ASTEREN
19 Avenue Albert Camus

21000 DIJON

A DIJON, le 18 juin 2026

ETAT DE FRAIS N° 26-2118

Chers Maîtres,

Veuillez trouver ci-dessous, le détail des frais exposés dans l'affaire citée en référence :

Date	Libellé	Taux	HT	TVA	Non soumis	Débit	Crédit
18/06/2026	Détail des frais créanciers PV de description des lieux (année mmc)	20,00 %	456,21	91,24		547,45	
	Total frais et honoraires créancier		456,21	91,24		547,45	
	Totaux		456,21	91,24		547,45	
	Il m'est dû en Euros					547,45	

La présente facture est payable au comptant. Toute somme non payée dans le délai de trente jours est susceptible de porter intérêts au taux appliqué par la banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage. Le taux applicable pendant le premier semestre de l'année concernée est le taux en vigueur au 1er janvier de l'année en question et pour le second semestre, le taux en vigueur au 1er juillet de l'année en question. Si vous êtes un professionnel en situation de retard de paiement, vous êtes, en outre, de plein droit débiteur d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros.

Veuillez croire en l'assurance de nos sentiments distingués.

Thomas SOULARD

« Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Pour exercer ce droit, veuillez envoyer un courrier à l'adresse de l'étude. Dans le cadre de notre démarche qualité, les communications téléphoniques sont susceptibles d'être enregistrées. »

SOULARD de FOURNOUX
COMMISSAIRE DE JUSTICE
AD LITEM

PROCES-VERBAL DE CONSTAT

2 rue Amiral ROUSSIN
BP 67435 - 21074 DIJON CEDEX
Tél : 03 80 30 33 23
etude@adlitem.fr

Agissant en vertu de :

Une requête et une ordonnance rendue sur requête par le Juge Commissaire du tribunal Judiciaire de Dijon le 13 mars 2026

Laquelle me désigne avec pour mission de dresser le procès-verbal de description de :

- LOT 1 : Commune d'ECHANNAY (21540) (Côte d'Or)

Une parcelle en nature de terre, lieudit « Sur l'Aïge de l'Aïguillon », cadastrée section ZA n° 92, d'une superficie de 1ha 95a 74ca.

- LOT 2 : Commune de MONTOILLOT (21540) (Côte d'Or

. Une parcelle en nature de terre, lieudit « En Chanron », cadastrée section WC n° 31, d'une superficie de 74a 95ca,

. Une parcelle en nature de terre, lieudit « En Chanron », cadastrée section WC n° 32, d'une superficie de 88a 26ca,

. Une parcelle en nature de terre, lieudit « Les Murées », cadastrée section WD n° 7, d'une superficie de 6ha 38a 29ca,

. Une parcelle en nature de terre, lieudit « Au Parterre », cadastrée section WD n° 33, d'une superficie de 09a 35ca.

Je soussigné **Thomas SOULARD**, Commissaire de Justice associée de la SELARL AD LITEM, titulaire d'un Office de Commissaire de justice à la résidence de DIJON (21), 2 rue Amiral Roussin,

En ai dressé le procès-verbal de description

©AVOVENTES.FR

LOT 1

Une parcelle en nature de terre, lieudit « Sur l'Aïge de l'Aïguillon », cadastrée section ZA n° 92, d'une superficie de Iha 95a 74ca.

- **Situation cadastrale**

- Conditions d'occupation

- Culture :

En luzerne pour cette période

©AVOVENTES.FR

- Photographies

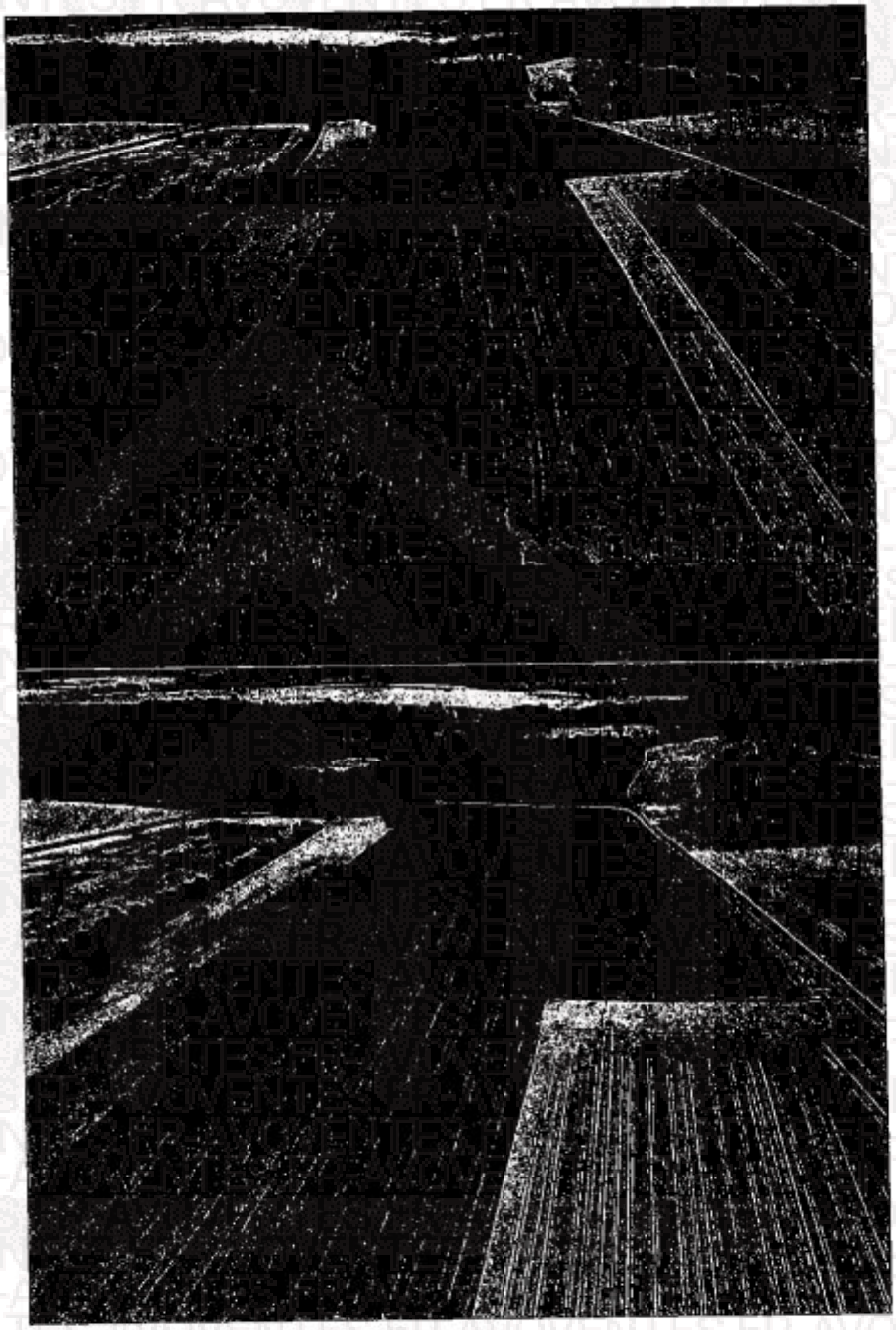

©AVOVENTES.FR

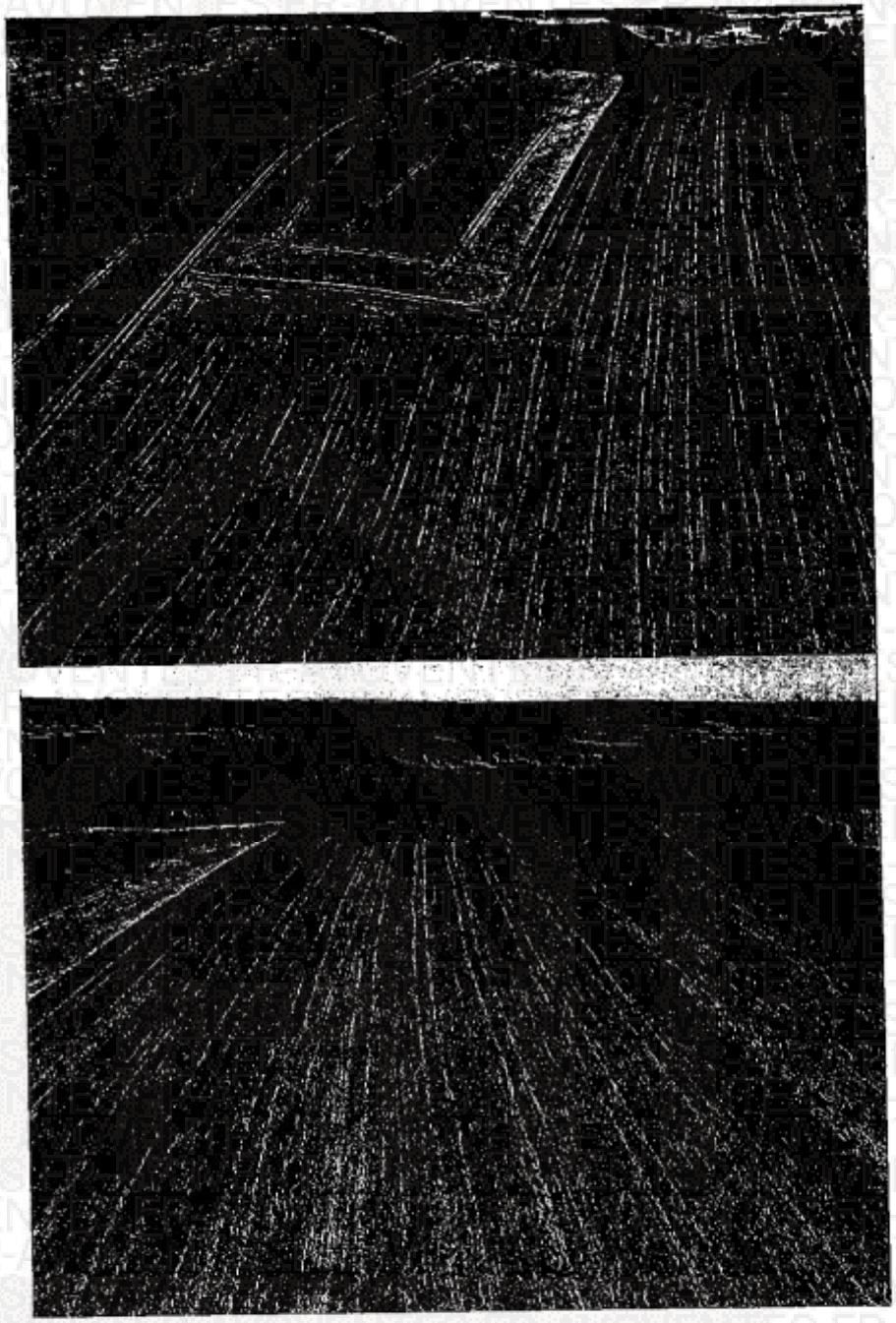

©AVOVENTES.FR

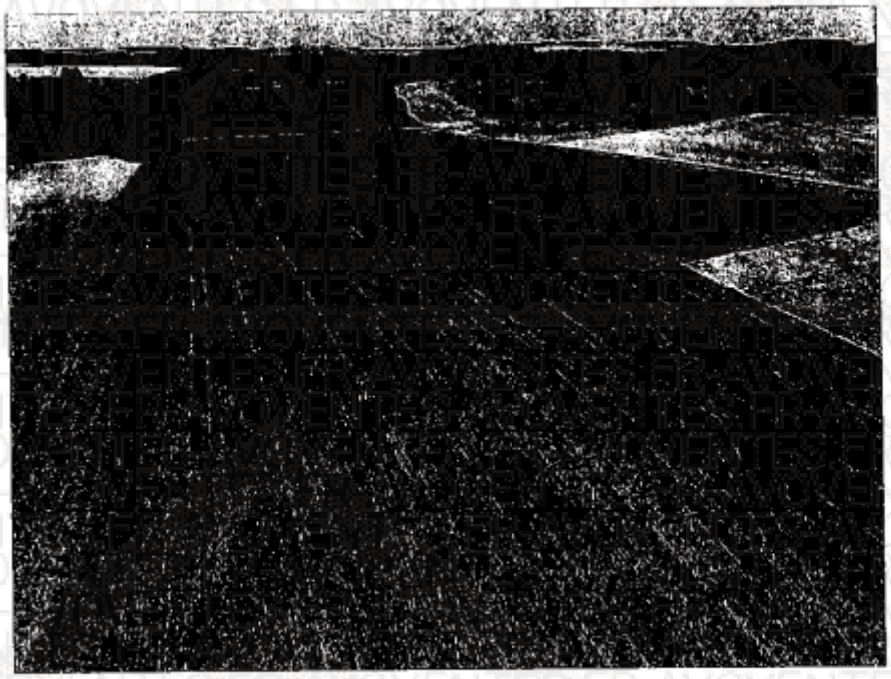

©AVOVENTES.FR

LOT 2

1) EN CHANRON

Une parcelle en nature de terre, lieudit « En Chanron », cadastrée section WC n° 31, d'une superficie de 74a 95ca,

Une parcelle en nature de terre, lieudit « En Chanron », cadastrée section WC n° 32, d'une superficie de 88a 26ca,

- Situation cadastrale

Les deux parcelles sont contiguës

- Conditions d'occupation

©AVOVENTES.FR

- Cultures

En céréales

©AVOVENTES.FR

- Photographies

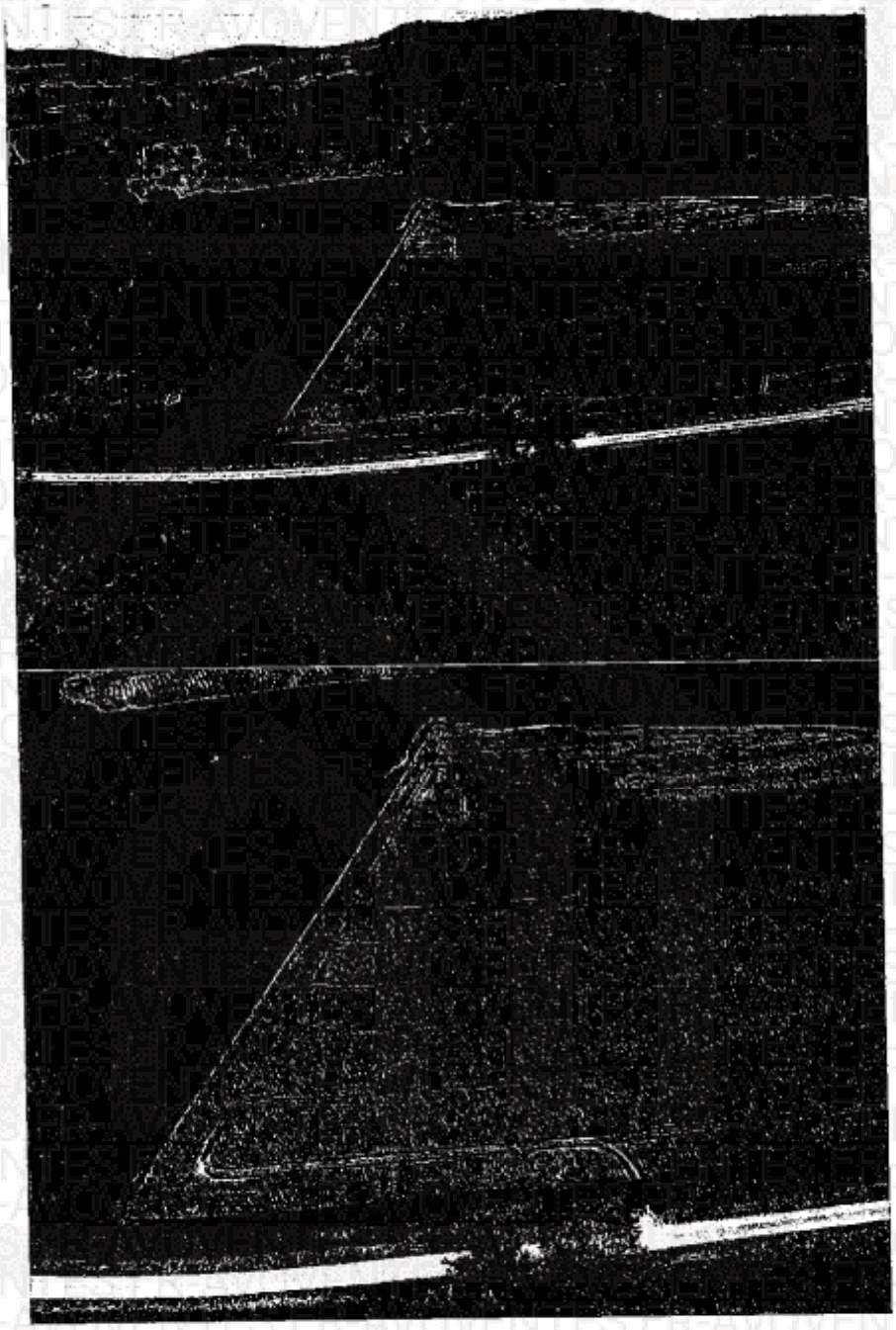

©AVOVENTES.FR

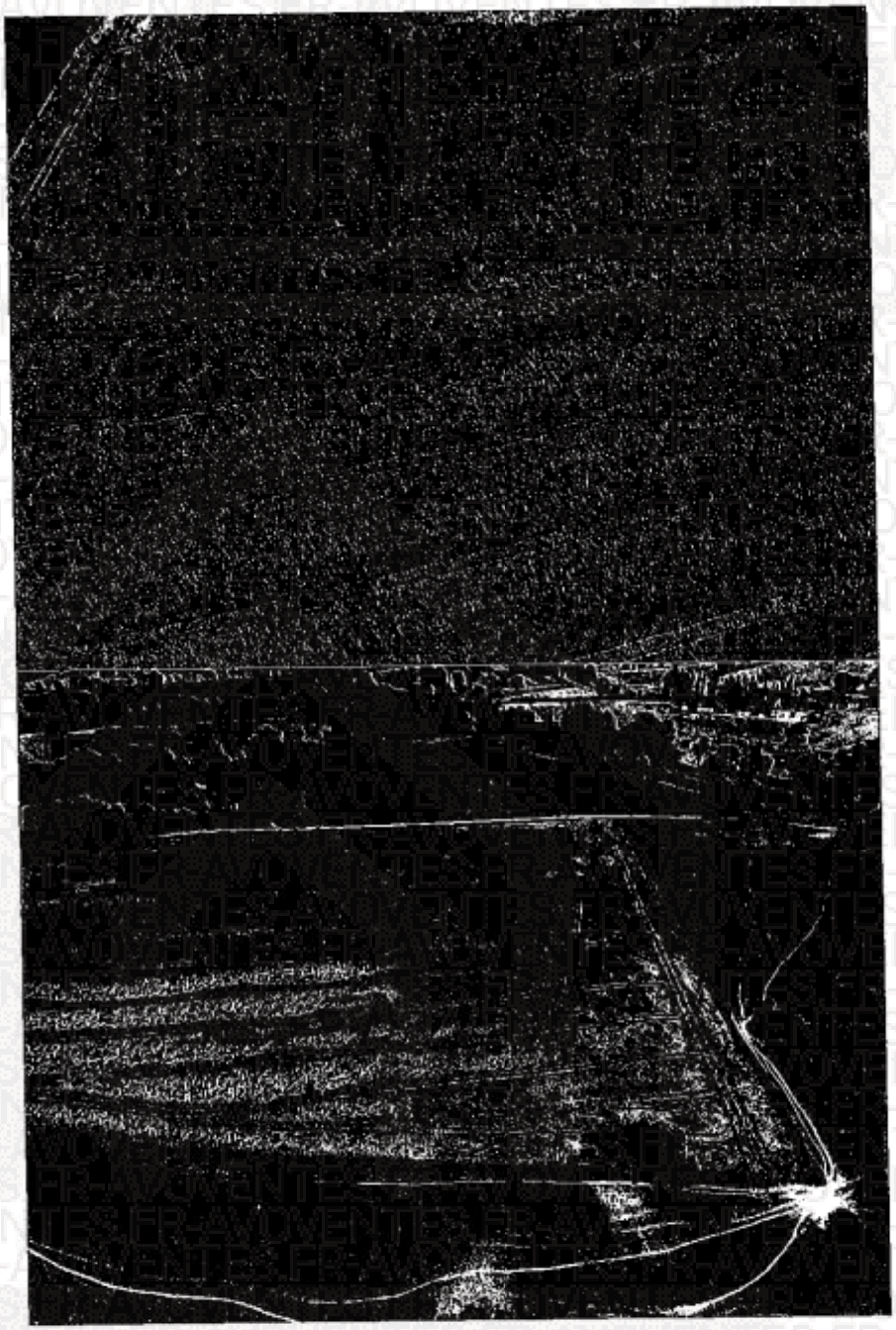

©AVOVENTES.FR

2) LES MUREES ET AU PARTERRE

. Une parcelle en nature de terre, lieudit « Les Murées », cadastrée section WD n° 7, d'une superficie de 6ha 38a 29ca,
. Une parcelle en nature de terre, lieudit « Au Parterre », cadastrée section WD n° 33, d'une superficie de 09a 35ca.

- Situation cadastrale

Les deux parcelles sont contigues.

- Conditions d'occupation

©AVOVENTES.FR

Il m'indique ne pas être mesure de me renseigner sur les conditions d'occupation de la parcelle WD 33 qui est contiguë.

- Culture

En prairie

©AVOVENTES.FR

- Photographies

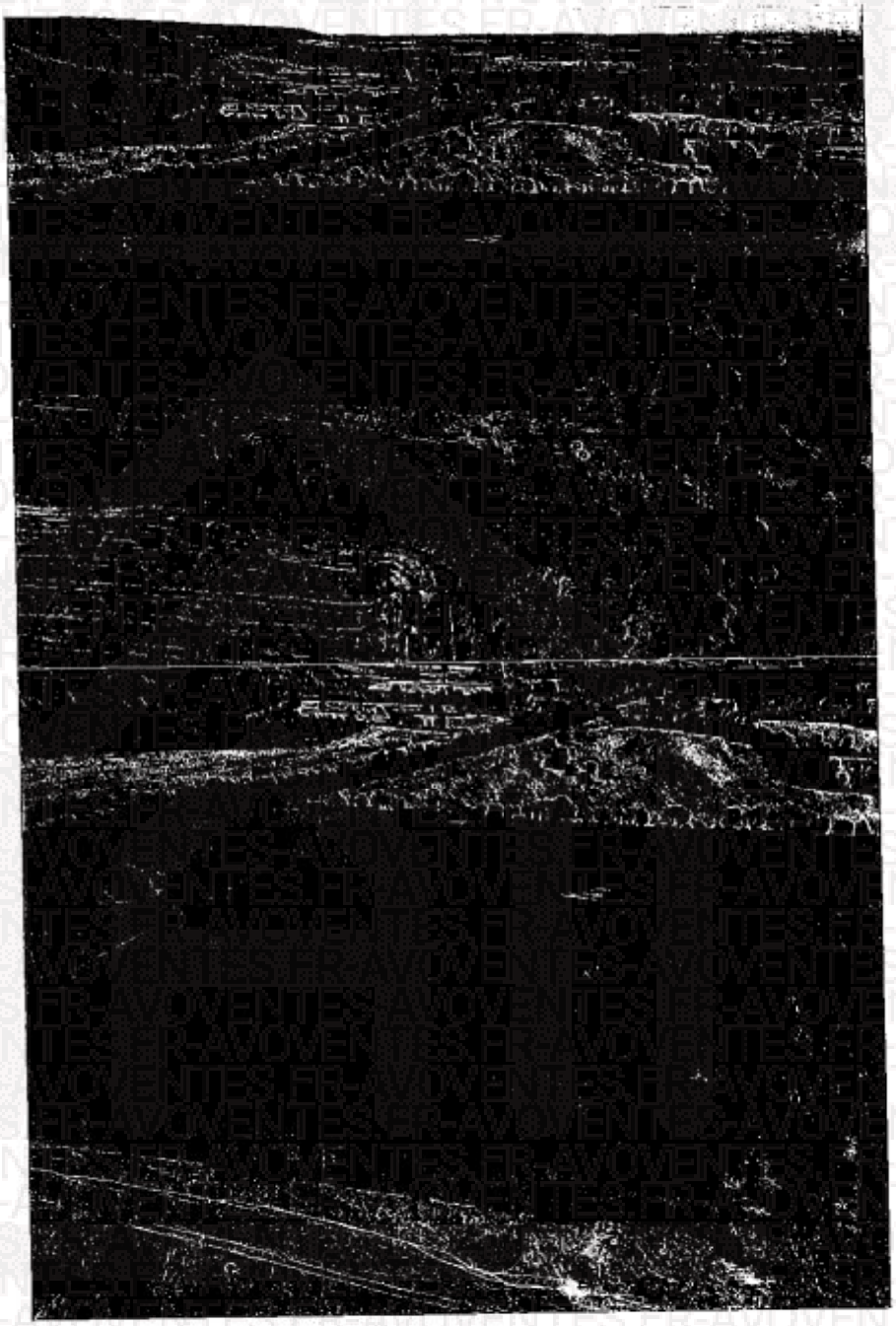

©AVOVENTES.FR

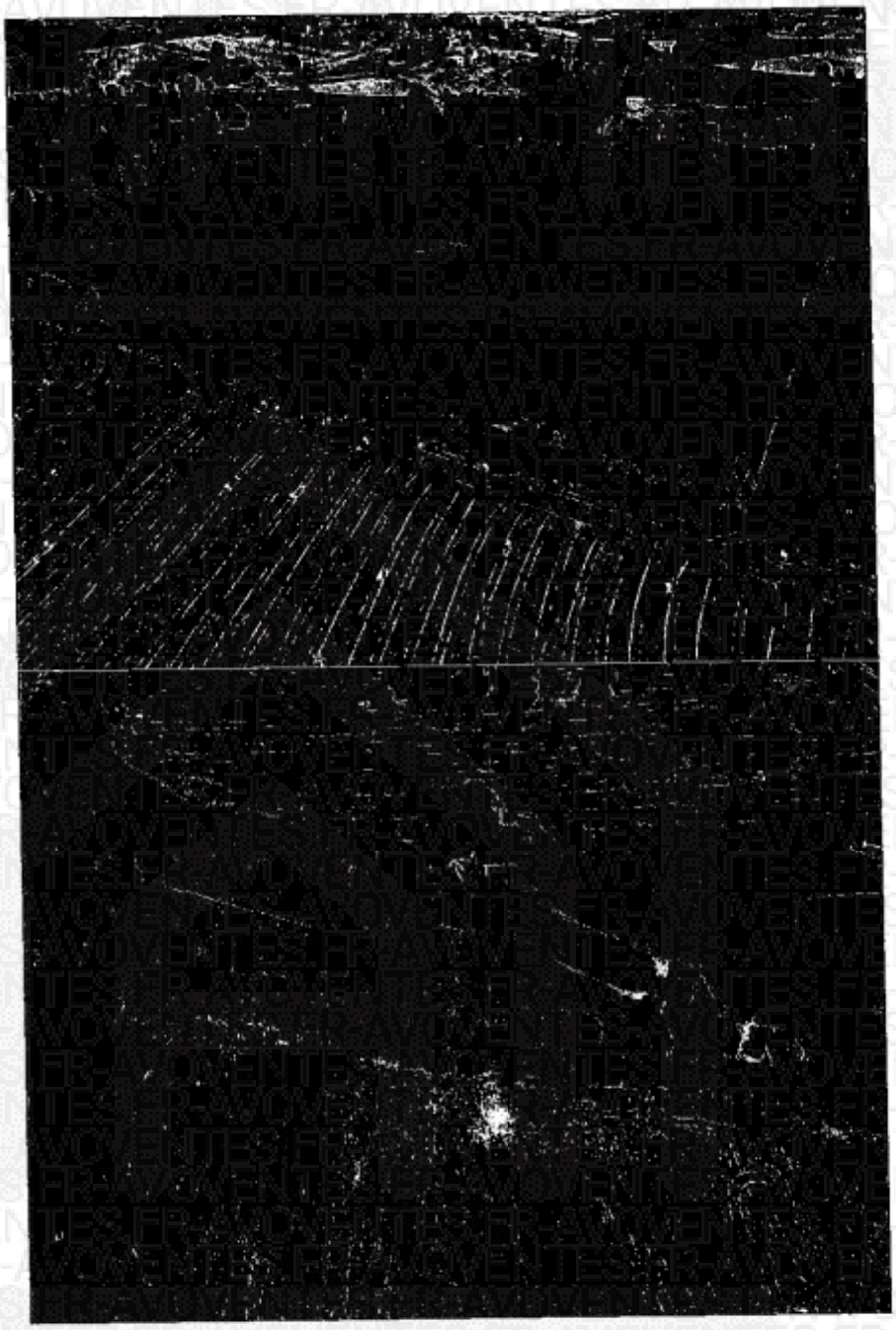

©AVOVENTES.FR

ANNEXE 1 – BAIL LANIER

BAIL A FERME

©AVOVENTES.FR

DESIGNATION DES IMMEUBLES LOUES

Voir la désignation faite au verso.

ETAT DES LIEUX

Les preneurs prennent les lieux dans l'état où ils se trouvent. (1)
Un état des lieux pourra être dressé contradictoirement, à frais communs, au plus tard dans les trois mois de l'entrée en jouissance et annexé au présent contrat. (1)

REGULARITE DE LA SITUATION DU PRENEUR VIS-à-VIS du CONTROLE DES STRUCTURES

Le preneur déclare, qu'en dehors des superficies comprises dans le présent bail, il exploite une superficie de.....

1ère variante (1)

- Le preneur déclare être en conformité avec la législation sur le contrôle des structures.

2ème variante (1)

- Les preneurs déclarent avoir été autorisés à exploiter l'exploitation agricole, objet du présent bail, en vertu de l'autorisation administrative délivrée par ....., en date du ....., dont une copie demeurera annexée aux présentes après avoir été visée par les parties.

3ème variante (1)

- Les preneurs déclarent n'avoir pas encore obtenu l'autorisation administrative leur permettant d'exploiter l'exploitation agricole objet du présent bail.
  En conséquence, le présent bail est consenti sous réserve de l'obtention de cette autorisation administrative.
  Etant fait observé qu'à défaut, par les preneurs, de demander cette autorisation dans le délai prescrit par l'autorité administrative ou en cas de refus définitif de celle-ci, les bailleurs pourront demander la nullité du présent bail conformément à l'article L. 331-6 du Code Rural.

DUREE DU BAIL

Le bail est conclu pour une durée de .....9..... années entières et consécutives, commençant le 1er Janvier 2005 et se terminant le 31 Décembre 2013...

©AVOVENTES.FR

PRIX DU BAIL

Le bail est consenti moyennant un fermage de [illegible] euros qui sera actualisé chaque année par l'indice des fermages. Lequel fermage sera versé ..... et les ..... de chaque année. La première échéance étant celle du [illegible]

CLAUSES PARTICULIERES

Loué avec les droits à primes uniques

FRAIS DE BAIL ET D'ENREGISTREMENT

Les frais du présent bail sont à la charge du preneur. Pour la perception des droits d'enregistrement, les parties évaluent le fermage ci-dessus à la somme annuelle ..... euros.
Le présent bail sera présenté à l'enregistrement dans le mois de sa date de signature.

©AVOVENTES.FR

(1) Rayer les mentions inutiles
(2) Toute signature doit être précédée de la mention « Lu et Approuvé ».

DESIGNATION DES IMMEUBLES LOUES

Un domaine situé sur les territoires de :
comprenant :

- Une maison d'habitation
- Des bâtiments d'exploitation
- Des terres et prés

Figurant au cadastre comme suit :

Section	N°	Lieux Dits	Nature Terre et Autres Classe (Voir Arrêté Préfectoral)	Superficie	Prix à l'hectare	Prix réalisé à la parcelle
ZA	92	Sur Plaige	T	01 97 87		
ZB	92	Sur Plaige	T	01 97 87		
SUPERFICIE TOTALE (entiers)				1 Ha 95 a 74 ca	TOTAL Ha	

©AVOVENTES.FR

ANNEXE 2 – BAL PHILIPPE

BAIL A FERME

©AVOVENTES.FR

Il a été convenu ce qui suit :
Le bailleur déclare donner à bail à ferme les immeubles ci-dessous désignés, aux conditions générales de bail fermage et du bail type en vigueur dans le département.

DÉSIGNATION DES IMMEUBLES LOUES
Voir la désignation faite au verso.

ÉTAT DES LIEUX
Les preneurs prennent les lieux dans l'état où ils se trouvent (1)
Un état des lieux pourra être dressé contradictoirement, à frais communs, au plus tard dans les trois mois de l'e
jouissance et annexé au présent contrat (1)

RÉGULARITÉ DE LA SITUATION DU PRENEUR VIS-À-VIS DU CONTROLE DES STRUCTURES
Le preneur déclare, qu'en dehors des superficies comprises dans le présent bail, il exploite une super
.....

1re variante (1)
Le preneur déclare être en conformité avec la législation sur le contrôle des structures.

2ème variante (1)
Les preneurs déclarent avoir été autorisés à exploiter l'exploitation agricole, objet du présent bail, en
l'autorisation administrative délivrée par ..... en date du .....
Joint une copie demeurera annexée aux présentes après avoir été visée par les parties.

3ème variante (1)
Les preneurs déclarent n'avoir pas encore obtenu l'autorisation administrative leur permettant d'exploiter l'e
agricole, objet du présent bail.
En conséquence, le présent bail est consenti sous réserve de l'obtention de cette autorisation administrative
réserve qu'à défaut, par les preneurs, de demander cette autorisation dans le délai prescrit par l'autorité compét
de refus définitif de celle-ci, les bailleurs pourront demander la nullité du présent bail conformément
L. 35.-o du Code Rural.

DURÉE DU BAIL
Le bail est conclu pour une durée de ..... années entières et consécutives, commençant à l'
et se terminant le .31 Décembre 2013

©AVOVENTES.FR

PRIX DU BAIL

Le bail est consenti moyennant un fermage annuel de ...137... euros, qui sera actualisé chaque année par le mode fermages. Lequel fermage sera versé à M... [illegible] les 15 janvier et les ..... de chaque année. La première échéance étant celle du 15 janvier [illegible]

CLAUSES PARTICULIÈRES

Néant avec les droits à primes usuelles

FRAIS DE BAIL ET D'ENREGISTREMENT

Les frais du présent bail sont à la charge du preneur. Pour la perception des droits d'enregistrement, ces frais sont évalués au fermage ci-dessus à la somme annuelle de ..... euros

Le présent bail pourra être présenté à l'enregistrement dans le mois de sa date de signature.

[illegible] sont nulles
[illegible] peuvent être prouvés de [illegible]
[illegible] et approuvé

Lu et approuvé

Fait en trois exemplaires
A [illegible] le [illegible]
Signatures (2)

Lu et approuvé

DESIGNATION DES IMMEUBLES LOUES

Les biens situés sur le territoire de : [illegible]

comprenant :
- une maison d'habitation
- des bâtiments d'exploitation
- des terres

figurant au cadastre comme suit :

Section	Numéro	Lieux-Dits	Nature Près P Terre et autres Cultures (voir arrêté préfectoral)	Superficie	Prix à l'hectare	Prix ra à la su
[illegible]	31	En Chemin	P	0ha 74 35		
[illegible]	32	"	P	2ha 66 26		

SUPERFICIE TOTALE (environ) [illegible] HaC3a [illegible] TOTAL

©AVOVENTES.FR

De tout ce que dessus j'ai dressé le présent procès-verbal de constat, à l'appui duquel j'ai pris les photographies numériques insérées, pour servir et valoir ce que de droit.

COUT :
Décret du 26/02/2016

Art R 444-3 du C.Com	221,36 €
Art R 444-10 du C.Com	9,40 €
Art A 444-29 du C.Com	225,45 €
Sous-Total	456,21 €
TVA 20%	91,24 €
Total TTC	547,45 €

Thomas SOULARD

WWW.ADLITEM.FR